

La Revue du **Trombinoscope**

L'information professionnelle du monde politique

Janvier 2022 - N°266

INTERVIEW **THIERRY CHOPIN**

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉFLEXION
ET DE PROPOSITIONS POUR LA PFUE

**PLUS L'EUROPE EST
SOLIDAIRE, PLUS
ELLE EST FORTE**



DOSSIERS

Présidence française de l'UE

Enjeux maritimes

Prestataires extérieurs de l'État

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections

**Enedis détecte
les pannes
d'électricité
avant qu'elles
n'arrivent.**

**C'est une sacrée
bonne nouvelle.**



Photographie : Aurélien Chauvaud. Illustration 3D : Asile.

Avec le compteur Linky et l'intelligence artificielle, Enedis analyse l'état du réseau pour prévenir d'éventuelles pannes. Un réseau plus fiable et plus sûr, et ça c'est bien réel.

ENEDIS

**Bienvenue dans
la nouvelle France électrique**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

JOURNALISTE

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

L'Europe en objet politique identifiable

Dans un raccourci flatteur pour Paris, la présidence française du Conseil de l'Union européenne devient souvent la présidence de l'Union européenne tout court. Mais la précision du Conseil permet de ramener l'exercice à ses justes dimensions institutionnelles. La France ne préside ni la Commission, reçue avec les honneurs qu'elle mérite début janvier, ni le Parlement européen, qui vient de renouveler sa propre présidence. La France ne préside pas plus la BCE, la Cour de justice. Pas même le Conseil européen.

Mais la France reste ce qu'elle est : un pays-fondateur de la construction européenne, traditionnellement moteur de son intégration, de surcroît avec un président des plus volontaires et éloquents en la matière. Le reste de l'Union, Commission en tête, compte sur cet Etat-membre que le Brexit a rendu encore plus grand en son sein pour donner une force de direction aux Vingt-Sept. La France a donc raison de se montrer plus ambitieuse que ne l'appelle une présidence semestrielle stricto sensu et dont l'exercice est devenu aussi rare que le passage d'une comète. Paris pourra imprimer sa marque à l'Europe au-delà de sa présidence, comme elle s'y employait avant. La devise « relance, puissance, appartenance » indique une trajectoire pour plus que six mois, comme l'a reconnu Emmanuel Macron devant les députés européens le 19 janvier.

La nouvelle coalition allemande s'annonce un précieux compagnon de route. Son arrivée avant le démarrage de la présidence française est une bonne nouvelle pour l'avancée de celle-ci. Son programme est résolument européen. Le Gouvernement Scholz apporte une réponse tardive mais également ambitieuse au discours de la Sorbonne d'Emmanuel Macron de 2017. A ce nouveau moteur franco-allemand prêt à démarrer s'ajoute traditionnellement l'Italie mais aussi les Pays-Bas, avec un 4e Gouvernement Rutte plaçant aussi plus d'intégration européenne. Un potentiel alignement des planètes se dessine.

Mais la « PFUE » ne peut aussi être qu'une étoile filante. Sa trace sera inévitablement perturbée par la présidentielle et les législatives. A suivre de près, celles prévues en Hongrie le 3 avril, qui décideront du sort de Viktor Orban, et bien d'autres. La France doit ainsi faire progresser un Conseil en perpétuel renouvellement intérieur, elle comprise. Mais avec la volonté constante, d'une présidence française à l'autre, de faire de l'Europe, pour paraphraser Delors, un objet politique identifiable. Une Europe visible à l'œil nu, reconnaissable de loin, affirme ses valeurs démocratiques, à l'image de la tour Eiffel en janvier au captivant défilé.



Sébastien Maillard

Directeur de l'Institut Jacques Delors

Offre spéciale abonnement site **www.trombinoscope.com** (base Europe)

Avec un abonnement au site **TROMBINOSCOPE.COM** (base Union européenne), vous bénéficierez pendant une année d'un accès illimité et disposerez de la totalité de la base de données du Trombinoscope consacrés à l'Union européenne.

Pour vous abonner, c'est très simple

il suffit d'imprimer et de renvoyer le bulletin ci-dessous à l'adresse suivante :

Le Trombinoscope, Service abonnement

CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - France

trombinoscope@propublic.fr

Dès l'enregistrement de votre commande, vous recevrez un e-mail vous donnant votre code d'accès confidentiel.

☐ Je m'abonne pour une année au site **www.trombinoscope.com EUROPE** au prix de 250 €^{HT} soit 300 €^{TTC} (TVA 20 % sur le site internet)

☐ M. ☐ Mme

NOM.....

Prénom.....

ORGANISME.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Pays.....

Tél.....Fax.....

E-mail (obligatoire).....

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____

CW : _____

(3 derniers chiffres
figurant au dos de
votre carte bancaire)

☐ Bon de commande administratif et procédure
habituelle pour les organismes et collectivités

UE indiquez votre n° de TVA intracommunautaire :

Signature obligatoire :

Sommaire

Janvier 2022

4

Interview

Thierry CHOPIN

Politologue

*Plus l'Europe est solidaire,
plus elle est forte*



6 Présidence de l'UE

7 Relance, puissance, appartenance : les grands défis de la présidence française. *Clément BEAUNE*

8 La PFUE : un moment clé pour la France et l'Europe. *Sabine THILLAYE*

10 La Présidence française de l'UE : un enjeu qui dépasse le semestre. *Jean-François RAPIN*

11 La puissance technologique, voie privilégiée de l'autonomie stratégique européenne. *Maud GATEL & Didier QUENTIN*

12 PFUE : du leadership du président Macron à l'affirmation d'une Europe souveraine. *Valérie HAYER & Marie-Pierre VÉDRENNE*

13 L'Union européenne n'est pas une tribune électorale. *David CORMAND & Michèle RIVASI*

15 Une présidence pour rien. *Éric ANDRIEU*

16 Taxonomie verte : l'importance d'inclure le nucléaire. *Claude KERN*

17 Les enjeux maritimes

18 Faisons du XXI^e siècle un siècle maritime. *Annick GIRARDIN*

19 Comment la Marine fait face au retour de la compétition dans les espaces communs. *Amiral Pierre VANDIER*

20 Méditerranée : la grande bleue en zone rouge ? *Vice-amiral d'escadre Gilles BOIDEVEZI*

22 Une Marine qui mise sur des effets de leviers pour rester à la pointe. *Contre-amiral Éric MALBRUNOT*

23 Face à la militarisation des mers et océans, la France doit défendre sa souveraineté et ses intérêts. *Christian CAMBON*

24 La mer redevient un lieu d'influence stratégique majeur. *Didier LE GAC*

25 La France au défi de la puissance navale. *Jean-Louis THIÉRIOT*

26 Par la mer, gagner la guerre avant la guerre. *Fabien GOUTTEFARDE*

27 Les fonds sous-marins, nouveau territoire de conflictualité. *Cédric PERRIN*

28 La France, un acteur maritime majeur du XXI^e siècle ! *Jacques MARILLOSIAN*

29 La France face à son destin maritime. *Sophie PANONACLE*

30 Les prestataires extérieurs de l'État

31 Externalisation : un outil à mieux maîtriser. *Véronique LOUWAGIE*

32 L'externalisation n'est ni bonne, ni mauvaise par principe ! *Cendra MOTIN*

33 Symptôme d'impuissance publique, le recours à l'externalisation doit être maîtrisé. *Christine PIRES-BEAUNE*

34 Dysfonctionnements dans la distribution des propagandes électorales : des torts pluriels. *Raphaël SCHELLENBERGER*

35 Missions, Nominations, Élections

36 Gouvernement

41 Parlement

43 Autorités administratives indépendantes

44 Union européenne, Collectivités d'Outre-mer, Conseils départementaux

45 Communes, Préfectures

50 Chambres de commerce et d'industrie

51 Autres mouvements



THIERRY CHOPIN

Président du Comité de réflexion et de propositions pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE)

Plus l'Europe est solidaire, plus elle est forte

Professeur de science politique à l'Université catholique de Lille (ESPOL), conseiller spécial à l'Institut Jacques Delors et spécialiste de l'Union européenne (UE), Thierry Chopin nous détaille son travail à la tête du comité de réflexion pour la PFUE, dont les recommandations ont été remises au secrétaire d'Etat, Clément Beaune, quelques semaines avant l'événement.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Quand votre travail a-t-il commencé ?
Il a débuté dès que la mission m'a été confiée en novembre 2020. Puis, le Comité - paritaire, composé de 12 personnes, aux compétences diverses, puisqu'il s'agissait d'économistes, historiens, sociologues, politistes, spécialistes de relations internationales, non seulement Fran-

çais mais aussi Européens, avec deux Allemandes et un Italien - a officiellement été installé en mars 2021. Nous nous sommes réunis de manière très régulière jusqu'en octobre et avons produit une série de contributions sur différentes thématiques. Nous avons sollicité et auditionné plus de 50 personnalités extérieures, issues de la quasi-totalité des pays membres de l'Union européenne (UE). La relance économique, la souveraineté européenne, ou encore les enjeux d'appartenance et d'identité ont structuré notre travail, dans le cadre du tripptyque choisi pour devise par le Gouvernement - « Relance, Puissance, Appartenance ».

Clément Beaune a-t-il pris part à vos travaux ?

Le secrétaire d'Etat y a été très attentif et y a porté une attention constante, mais je tiens à souligner que ceux-ci se sont déroulés en pleine indépendance. Au cadre qui nous était proposé - « Relance, Puissance, Appartenance » -, nous avons ajouté deux dimensions : la PFUE vue par les autres Etats membres et l'enjeu de l'Europe en France.

Concernant la « PFUE vue d'Europe », nous avons réalisé une vaste enquête dans la plupart des pays membres sur les

attentes, les appréhensions et, d'une manière générale, les perceptions qu'il peut y avoir vis-à-vis de la France. Il nous a paru également très important de nous interroger et de formuler des propositions sur ce que cette PFUE peut apporter en matière d'ancrage de la dimension européenne en France, où l'opinion publique fait partie des plus critiques vis-à-vis de l'UE même si cet euroscepticisme est complexe.



Qu'est-ce qui est ressorti de votre enquête : que pensez-vous de nous ?

Le constat que l'on a pu faire est que, d'un côté, les rôles pro-actifs de la France et du président de la République sont reconnus en Europe, ce qui a des aspects positifs en termes de capacité d'initiative, capacité à enrichir le débat et l'agenda européens, à faire bouger les lignes... Mais, en même temps, cette proactivité peut faire l'objet de critiques, et être source de blocages. Il arrive ainsi que la France engendre du ressentiment chez certains de nos partenaires, d'où notre conseil d'être attentif à la manière d'exercer cette présidence, de le faire peut-être avec moins d'effet de style et plus d'humilité. En deux mots

: « faire plus de Robert Schuman et moins de Victor Hugo » !

Cela s'applique à la forme comme au fond. En effet, la France a parfois tendance à proposer de belles idées dans le discours, mais sans que les objectifs et les modalités concrètes ne soient suffisamment définis...

Le Comité s'est-il fixé des buts précis ?

Nous avons eu à cœur d'essayer, dans notre rapport, de définir

un discours qui permette de mettre en cohérence et en perspective, d'un côté, les grandes thématiques politiques de la PFUE (« Relance, Puissance, Appartenance »), et, de l'autre, les priorités plus techniques incombant au travail législatif qui en découle. On a essayé de définir le chaînon manquant entre ces deux grands éléments.

En complément de ce qui a été fait au niveau politique, institutionnel et administratif traditionnel, sur les priorités techniques et législatives de court terme, nous nous sommes efforcés de développer une réflexion de moyen-long terme sur les défis lancés aux Français et aux Européens. Cette PFUE offre l'occasion de réfléchir à des sujets nouveaux, dans un contexte de crise pandémique, de tensions géopolitiques, d'urgence énergétique et environnementale... Autant de sujets qui dépassent en soi le cadre strict de la PFUE.

Par rapports aux annonces d'Emmanuel Macron lors de sa présentation de la PFUE, avez-vous ressenti des préoccupations communes, à retrouver dans votre rapport ?

Oui, c'est assez net sur plusieurs points, sur le volet économique, par exemple, ou les grands enjeux de souveraineté technologique, mais pas seulement ; c'est aussi le cas sur l'importance de la dimension éducative en lien avec la question de l'« appartenance ». Sur le fond, il existe des convergences fortes... Avec des nuances bien sûr. L'un des thèmes sur lequel nous avons beaucoup travaillé de notre côté, et qui apparaît comme une sorte de fil rouge dans notre rapport, est celui des solidarités.

Des solidarités pour vaincre l'euroscpticisme des Français, précédemment évoqué ?

Cela pourrait être une piste... Pour répondre au mieux aux incertitudes les plus importantes, soit en matières économique et sociale ou encore vis-à-vis de la mondialisation, en matière de sécurité ou par rapport aux défis technologiques actuels et à venir, il faut montrer que l'UE est forte quand elle apporte une réponse commune et quand elle est solidaire comme le montre la réponse européenne à la crise sanitaire. Inversement, le chacun pour soi nationaliste conduit à une Europe faible, qui ne sait pas répondre aux attentes des citoyens et qui a du mal à peser sur la scène internationale.

Cette solidarité, Emmanuel Macron en fait d'ailleurs l'un des trois points clés, avec la production et la régulation, développés dans le volet économique de sa conférence de presse sur les priorités de la PFUE. C'est sur ce registre qu'il a abordé la question des salaires minimums, de l'égalité entre les femmes et les hommes, etc. Mais, il me semble que nous sommes allés plus loin sur ce thème des solidarités.

Est-ce que cela revient à chercher à placer le citoyen au cœur de l'Europe ?

Quand on parle de l'Union européenne, on parle des institutions et des Etats membres, mais il faut aussi l'aborder à partir de l'échelle locale et territoriale pour aller vers le global - jusqu'à l'échelle

internationale. Le discours sur la souveraineté européenne est un discours qui cherche à montrer, à juste titre, comment l'Union européenne peut être un niveau d'action pertinent pour faire face à des défis internationaux... Il faut réussir à montrer aux citoyens que l'UE peut aussi les aider dans leur quotidien : réponse aux crises ; soutien à l'activité locale ; opportunités de financement ou de mobilité, etc.

Quand l'UE agit dans les régions françaises, qui le sait ? Il faut rappeler l'ampleur des montants mobilisés via les fonds de cohésion et les fonds agricoles mais aussi les programmes d'investissements (InvestEU, Plan de relance dont 40% en France est financé par l'UE). La liste est longue : de la mobilité verte à l'hydrogène jusqu'à la protection des zones naturelles en passant par les crèches en milieu rural, des formations pour les demandeurs d'emploi, des aides à la création d'entreprises... L'UE en France est un levier de réalisations concrètes, y compris de proximité, qu'il faut rendre visibles.

Le Brexit a-t-il eu un impact sur le sentiment d'appartenance à l'Europe ?

Le Brexit n'a pas accentué l'europhobie. Les enquêtes d'opinion montrent que cela a plutôt produit un effet de cohésion et que cela a amélioré, à l'inverse, le sentiment d'appartenance à l'Union. Pour autant, le Brexit n'a pas fait disparaître l'euroscpticisme, en particulier en France, même si cette défiance est complexe...

Dans notre rapport, nous avons beaucoup insisté par ailleurs sur l'attention indispensable à porter aux jeunes et aux territoires périphériques : il faut mettre l'accent sur la formation et l'apprentissage approfondie des langues, de manière précoce, mais aussi sur les programmes de mobilité européenne qui doivent faire l'objet d'une plus grande ouverture sociale. Tout ceci peut aussi améliorer la cohésion.

A l'issue de ce travail, comment percevez-vous le climat économique ?

D'abord, nous avons fait le constat que la réponse européenne à la pandémie actuelle a été à la fois plus rapide, plus forte et plus efficace que

la réponse qui avait été apportée à la crise financière de 2008. Le deuxième message important qui ressort de nos réflexions, c'est qu'il ne faut pas baisser la garde. La reprise n'en est qu'à ses débuts et elle doit être soutenue pour viser à retrouver dès 2022, le sentier de croissance d'avant la crise. Cet objectif pourrait être atteint par un surcroît d'investissements publics, notamment dans l'éducation, la santé, la R&D, la numérisation de l'économie, les infrastructures vertes...

Selon notre rapport, la crise offre de ce point de vue l'opportunité de repenser l'Union budgétaire et de mieux financer l'Union. La réforme du pacte de stabilité déterminera les règles budgétaires applicables au moment de leur réactivation.

Au-delà des nombreuses propositions très concrètes qui sont avancées dans le rapport, l'esprit qui irrigue nos recommandations économiques consiste à proposer un modèle de capitalisme responsable européen. ●

« Il arrive ainsi que la France engendre du ressentiment chez certains de nos partenaires, d'où notre conseil d'être attentif à la manière d'exercer cette présidence, de le faire peut-être avec moins d'effet de style et plus d'humilité. En deux mots : “ faire plus de Robert Schuman et moins de Victor Hugo ” ! »

SPÉCIAL

PRÉSIDENTIE DE L'UE : UN TREMPLIN POUR UNE RÉÉLECTION AU PRINTEMPS ?

« *R*elance, puissance, appartenance », telle est la devise choisie par la France pour marquer ses ambitions lors de sa présidence du Conseil de l'Union européenne. Cette présidence, assurée à tour de rôle par chaque État membre, a débuté le 1er janvier pour six mois. La dernière fois que le pays avait occupé cette fonction, c'était en 2008 sous Nicolas Sarkozy. « S'il fallait résumer en une phrase l'objectif de cette présidence (...), je dirais que nous devons passer d'une Europe de coopération à l'intérieur de nos frontières à une Europe puissante dans le monde, pleinement souveraine, libre de ses choix et maître de son destin », a défendu Emmanuel Macron, lors de la présentation en décembre de ce grand événement, à l'Élysée.

À cette occasion, comme devant le Parlement de Strasbourg le 19 janvier, le président de la République a dessiné les grands projets de ce « moment historique en ce qu'il est rare à lui seul », puisque dans l'Europe à 27, il n'arrive en effet « qu'une fois tous les 13 ans ». Il a annoncé une réforme de l'espace Schengen pour mieux faire face aux crises migratoires, l'instauration d'un salaire minimum européen, la mise en place d'une taxe carbone sur les produits importés de pays qui ne font pas les mêmes efforts environnementaux, la création de nouvelles filières industrielles, autour de « *l'hydrogène, les batteries, l'espace, les semi-conducteurs, le cloud, la défense, la santé, la culture* », ainsi qu'obtenir une meilleure régulation des géants du numérique, entre autres.

Il reste à noter que cette présidence se déroulera pour une grande partie en pleine campagne présidentielle en France, puisque l'élection est prévue en avril 2022. Le chef de l'État ne s'est pas encore officiellement déclaré candidat, mais lorsqu'il est interrogé, il ne dissimule guère son « envie » de se représenter. Dans l'opposition, certains dénoncent une concurrence déloyale, d'autres considèrent que ce calendrier ne permettra pas d'assumer pleinement la tâche qui incombe à la France, et qu'il aurait donc mieux valu échanger cette place avec la République tchèque ou la Suède qui lui succéderont.

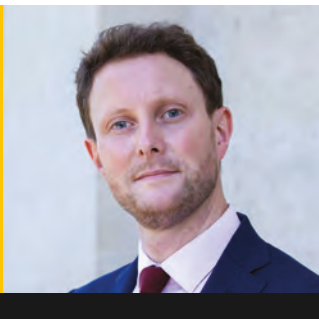
Stéphanie Fontaine



RELANCE, PUISSANCE, APPARTENANCE : LES GRANDS DÉFIS DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE

Clément BEAUNE

► Secrétaire d'État chargé
des affaires européennes



Voici venu le moment si important de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) : pendant les six prochains mois, la France tiendra les rênes du Conseil de l'UE. Ce semestre, préparé depuis le discours de la Sorbonne, il y a plus de quatre ans, constitue une opportunité unique pour notre pays d'accélérer les grands projets amorcés depuis 2017 et de donner une dynamique nouvelle dans de nombreux domaines. Une présidence peut en effet être porteuse d'avancées décisives pour l'intégration européenne quand elle est soutenue d'une juste ambition. Pour être plus efficaces, nous avons pris soin de construire notre agenda avec la République tchèque et la Suède, dans le cadre du trio de présidences que nous formons avec elles. Quatre ans d'efforts, six mois d'action : nos projets avancent concrètement !

Bien entendu, la présidence ne signifie pas que la France dirigera l'Union. Une présidence est un exercice collectif, avec les

autres États et les institutions européennes, la Commission et le Parlement européens. C'est pour cela que nous avons veillé, par un nombre d'échanges et de déplacements inédits, à créer une relation de confiance avec tous nos partenaires depuis quatre ans. Il nous appartiendra, en Européens, de tracer une voie commune sur les grands dossiers essentiels. Rendre possible des avancées collectives, voilà ce à quoi la France s'engage pour permettre à l'Europe d'atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés, en matière de transformation climatique, de régulation numérique, de progrès sociaux notamment.

Ces avancées sont indispensables alors que l'exercice institutionnel de la PFUE intervient à un moment difficile pour l'Europe. Comme le reste du monde, notre Union fait face à une crise climatique et sanitaire, dans un contexte de croissance des inégalités mondiales et de montée des foyers de tensions, notamment à sa frontière orientale.

Face à ces défis, l'enjeu premier est la relance européenne, particulièrement sur la transition écologique et la souveraineté numérique. C'est le sens de la grande ambition que nous portons sur les différents textes législatifs du paquet « Fit for 55 » et en particulier sur le « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ». Nous répondrons également présents pour déployer l'une des grandes avancées de l'Union en matière de santé : HERA, l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire.

Cette relance, pour être durable, ne pourra se passer de l'affirmation de l'Europe comme puissance. Il s'agit là d'un changement majeur pour notre Union, qui s'est trop souvent satisfaite du rôle, désormais insuffisant, de garante de la réconciliation et de la

bonne coopération entre les nations. L'Europe doit se projeter vers l'extérieur et apprendre à parler le langage de la puissance. À cet égard, accélérer le travail sur le pacte asile/migration et entamer une

« Quatre ans d'efforts, six mois d'action : nos projets avancent concrètement ! »

réforme de l'espace Schengen constituent des enjeux essentiels. Il nous faudra aussi, de manière plus inédite, conclure la Boussole stratégique européenne, véritable livre blanc européen et doctrine commune en matière de sécurité. Nous ferons également adopter les règlements Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA), indispensables pour réguler les grands acteurs du numérique et défendre notre modèle culturel.

J'en suis enfin convaincu : c'est en assumant sa dimension politique que l'Union pourra conforter ce sentiment d'appartenance à une même histoire, dont nos concitoyens ont besoin pour porter, ensemble, cet idéal de progrès et d'humanisme qui fait notre force. Dans un contexte de résurgence des populismes et de défiance croissante, cette projection est la clé du rayonnement du projet européen. En matière de culture et de valeurs démocratiques, d'histoire et de mémoire, de mobilité et de jeunesse, nous pouvons rendre nos concitoyens fiers d'être Européens, sans rien renier de l'identité nationale.

Alors, à l'orée de cette présidence française, soyons exigeants, ambitieux et fiers pour l'Europe ! ●



LA PFUE : UN MOMENT CLÉ POUR LA FRANCE ET L'EUROPE

Sabine THILLAYE

- Députée Modem et Démocrates apparentés d'Indre-et-Loire
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Présidente de la commission des Affaires européennes



C'est un moment clé. Depuis le 1er janvier 2022, la France n'assume pas, comme on l'entend trop souvent, « la présidence de l'Europe », mais bien celle du Conseil de l'Union européenne, l'un des organes centraux des institutions européennes, à la fois législatif et exécutif. Cette présidence est l'occasion d'agir. Mais

aussi, et ce n'est pas moins important, de parler de l'Europe.

À l'heure où le couple franco-allemand se renouvelle, où la situation économique, la pandémie, le sort des réfugiés, les menaces extérieures et intérieures, sans oublier le changement climatique, imposent des solutions collectives, cette présidence sera l'occasion de chercher de nouveaux consensus à l'échelle européenne. En effet, pour grand nombre de ces sujets, l'Union européenne est l'échelon efficace permettant de faire preuve du plus grand pragmatisme.

« Relance, puissance, appartenance »

La France hérite, d'abord, d'un grand nombre de règlements et de directives en élaboration, qui s'inscrivent dans un agenda législatif européen de long terme. La présidence française sera particulièrement utile pour ancrer ces dispositions dans une véritable culture du résultat, et répondre aux défis majeurs de notre siècle. Avec une logique « simple » : « relance, puissance, appartenance ».

Sur le plan économique, le salaire minimum européen est porté par la France. Concernant la régulation des Gafa, le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA) intégreront directement l'ambition française et européenne d'une plus forte régulation de ces géants du numérique. Sur le front climatique, l'ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030, en comparaison du niveau de 1990. Cette période sera l'occasion d'avancer sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui a besoin de tout le poids

de la France, et de sa présidence, pour être adopté.

Enfin, Paris agit en faveur d'une plus grande souveraineté européenne, dans un monde où le collectif est indispensable pour pouvoir s'affirmer. Une vision de la défense européenne est plus que jamais nécessaire. De fait, la finalisation de la « boussole stratégique » de l'Union offrira à la sphère publique européenne ce débat capital sur la définition des menaces intérieures et extérieures, afin d'élaborer une vision commune et de se doter de moyens concrets. De nombreuses réalisations nous attendent encore sur ce sujet : mise en commun de moyens capacitaires, arrêt de la fragmentation de production et d'intervention, réponse au besoin de l'interopérabilité.

Six mois pour rouvrir le dialogue avec les citoyens

Au cours des six prochains mois, il sera de la responsabilité des représentants politiques et médiatiques de faire vivre cette présidence française du Conseil de l'Union européenne. Pour que les Françaises et les Français s'en emparent véritablement. Pour que le lien local-national-européen, si important pour notre avenir, soit créé... C'est l'objectif de la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale, que je préside, avec l'organisation d'événements dans le cadre de la « Conférence sur l'avenir de l'Europe », où la population pourra converser directement avec des élus et des experts.

« Paris agit en faveur d'une plus grande souveraineté européenne, dans un monde où le collectif est indispensable pour pouvoir s'affirmer »



Ce sera également notre rôle, en tant que parlementaires nationaux, par l'intermédiaire de la COSAC, organe réunissant l'ensemble des commissions des Affaires européennes de tous les différents parlements européens, de porter des positions et ambitions communes. Faisons de cette présidence française de l'échange, du dialogue et du renouveau démocratique. ●

La combinaison vertueuse du train et du camion pour soutenir la transition écologique

L'Europe est sur la voie de la transition énergétique. Les autoroutes ferroviaires sont à même d'y contribuer par le report modal du transport routier sur le rail. La présidence française du Conseil européen est une opportunité pour renforcer le soutien financier à ces infrastructures au service du transport décarboné.

L'activité du transport est celle qui émet le plus de gaz à effet de serre. En France, selon le ministère de la Transition écologique, 94 % des émissions émanent de la route et 22 % du transport routier de marchandise. Or, la *Stratégie nationale bas carbone* exige une baisse de ces émissions de 28 % en 2030 (par rapport à 2015).

Redonner de l'attractivité au fret par train

Peu émetteur (seulement 0,3 % des GES), le transport ferroviaire est en mesure de contribuer à un trafic plus compatible avec la transition écologique comme levier du report modal du camion sur le train. C'est ce que met en exergue la *Stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire* (septembre 2021). Elle ambitionne de doubler sa part de marché en 2030 – 18 % contre 9 % aujourd'hui.



Terminal automatique pour semi-remorques CargoBeamer

Depuis trente ans, le volume de fret transporté dans l'Hexagone a augmenté d'environ un tiers (tonnes-kilomètres). Mais il a aussi baissé de près d'un tiers sur le rail. Le président de la SNCF, Jean-Pierre Farandou, estimait récemment, devant les parlementaires, qu'un plan de relance du fret à 10 ans exigera un investissement d'ampleur sur les infrastructures et que «le secteur privé aura un rôle à jouer». L'enjeu est aussi celui d'une plus grande facilité de circulation sur le réseau ferré. Ainsi que le soulignait David Valence, président du Comité d'orientation des infrastructures, en novembre 2021: «Il faut redonner de la crédibilité au fret ferroviaire auprès des chargeurs. Il est urgent d'améliorer la qualité des sillons ».

Dans cette perspective, le transport combiné ne doit pas être négligé. Certes, il ne représente aujourd'hui que 25 % du fret par train. Mais, selon les experts du Commissariat général du développement durable, il offre le meilleur potentiel de développement d'un trafic de marchandises diversifié, économiquement viable et respectueux de l'environnement. Pour les professionnels, fédérés au sein du Groupement national pour le transport combiné (GNTC), l'ambition de doubler la part modale du fret par train ne sera pas tenue sans «la multiplication par trois du volume de marchandises pris en charge par les opérateurs de combiné rail-route».

L'autoroute ferroviaire : un réseau d'avenir

Volume et tonnage traités, rapidité du transbordement, démultiplication des rotations, distance couverte, diversité des clients, économie de CO2 par trajet et semi-remorque... L'autoroute ferroviaire a déjà fait ses preuves en matière d'attractivité. Ce haut niveau de service est permis par l'évolution du matériel et de la technique de prise en charge des semi-remorques. CargoBeamer est aujourd'hui un opérateur de référence pour le matériel roulant (wagon au plancher abaissé) et la gestion d'un transbordement adapté aux semi-remorques non préhensibles – dominante du parc routier européen. Le Groupe a développé un système de transfert horizontal assujéti à une technologie automatisée, qu'il exploite sur son terminal de Calais depuis juillet 2021. Cette solution autorise le transport des semi-remorques sans chauffeur, rend les opérations de chargement-déchargement silencieuses, mobilise une infrastructure et une maintenance moins lourdes, assure une interopérabilité avec les autres opérateurs.

Le site de Calais est le point de départ d'un réseau de terminaux et d'autoroutes ferroviaires connectés à l'Europe. Ses investissements permettent à CargoBeamer d'être attractif auprès des chargeurs mais aussi des collectivités publiques et de participer activement à la tenue des ambitions françaises en matière de transition écologique.



Nicolas Albrecht
PDG de CargoBeamer

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UE : UN ENJEU QUI DÉPASSE LE SEMESTRE

Jean-François RAPIN

- Sénateur LR du Pas-de-Calais
- Membre de la commission des Finances
- Président de la commission des Affaires européennes
- Conseiller régional des Hauts-de-France



Depuis le 1er janvier 2022, la France exerce pour six mois la treizième Présidence du Conseil de l'Union européenne de son histoire. Même si le chef de l'État aurait pu éviter que cette période déterminante coïncide avec les élections présidentielle et législatives, notre pays sera donc à la manœuvre pour orienter notre destin européen vers le meilleur. Il se doit de saisir cette chance. L'importance de cette tâche fait qu'elle ne saurait concerner que l'exécutif. Une Europe démocratique signifie la mobilisation de l'ensemble de ses citoyens, et donc de leurs représentants directs. Les parlementaires français joueront à ce titre une partition centrale dans l'exercice de cette présidence. Le Sénat, qui sera la seule grande institution française à ne pas être renouvelée au printemps, sera au rendez-vous tout au long de ce semestre.

Le programme parlementaire de cette Présidence française est foisonnant, et les sujets qu'il traite, centraux. Il a été bâti pour apporter un éclairage parlementaire sur chacune des priorités de la Présidence : puissance, relance, appartenance. Pour cette raison, sont ainsi prévues de multiples conférences interparlementaires jusqu'en mai, sous la coprésidence des deux chambres. La première se tient au Sénat vendredi 14 janvier : la « COSAC des présidents » réunit les présidents des commissions des affaires européennes des Parlements nationaux des 27.

Pour les réunions qu'il accueillera au Palais du Luxembourg, le Sénat a choisi d'axer le dialogue entre les Parlements nationaux des 27 sur l'autonomie stratégique, sous l'angle de la défense mais aussi de l'économie, et sur les défis migratoires, sans oublier l'État de droit ou encore l'avenir de l'euro. Il a également souhaité que

« Le Sénat, qui sera la seule grande institution française à ne pas être renouvelée au printemps, sera au rendez-vous »

ces échanges soient l'occasion d'aborder la place des parlements nationaux au sein du processus décisionnel européen. La démocratie au sein de l'Union européenne ne peut pas être l'apanage du seul Parlement européen. Par leur proximité avec le terrain et par leur tradition de transparence, les parlements nationaux sont

irremplaçables pour contribuer à rapprocher l'Europe de ses citoyens. C'est un enjeu majeur car il conditionne la survie du projet européen.

Le Sénat restera parallèlement actif pour s'assurer du respect, par la Commission européenne, du principe de subsidiarité mais aussi pour contrôler les positions prises par le Gouvernement à Bruxelles dans les négociations sur les textes législatifs proposés par la Commission, ainsi que pour poursuivre le dialogue politique noué avec celle-ci. La présidente de la Commission européenne, venue au Palais du Luxembourg avec le collège des commissaires le 7 janvier dernier, a d'ailleurs relevé la part particulièrement active que prend le Sénat, par rapport aux autres chambres des 27, dans le système institutionnel européen.

Ce travail sénatorial au long cours est le plus sûr moyen de construire une influence dans le processus décisionnel de l'Union européenne, au service des citoyens français. Espérons que, symétriquement, le pouvoir exécutif s'engage lui aussi durablement dans les enceintes européennes pour y renforcer le poids de la France, et conduire ainsi l'Union européenne à asseoir sa souveraineté sur la scène mondiale. Bref, formons le vœu que la Présidence française du Conseil de l'Union européenne produise des fruits dans la durée et ne soit pas qu'un feu de paille ! ●



LA PUISSANCE TECHNOLOGIQUE, VOIE PRIVILÉGIÉE DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE EUROPÉENNE

Maud GATEL

- Députée Modem et Démocrates apparentés de Paris
- Membre de la commission des Affaires étrangères
- Conseillère de Paris



Didier QUENTIN

- Député LR de la Charente-Maritime
- Membre de la commission des Affaires étrangères
- Vice-président de la délégation aux Outre-mer
- Membre de la commission des Affaires européennes



La présidence française de l'Union européenne (PFUE) sera-t-elle le moment de l'affirmation de l'autonomie stratégique ? Est-ce une vision très française qui marque des points aux dépens d'une vision plus centrée sur le marché de l'Union ou bien la conséquence d'un momentum très singulier où les enjeux sanitaires, économiques, climatiques et géopolitiques rendent la notion d'Europe, puissance incontournable ?

La vision française de l'autonomie stratégique est inéluctablement liée à la vision gaullienne, centrée sur la sécurité et la défense. Elle a longtemps été connotée chez nos partenaires, ce concept étant soupçonné d'être l'instrument trouvé par la France pour projeter sa puissance par d'autres moyens. Nous avons choisi de nous en éloigner et de retenir une définition de l'autonomie stratégique axée sur trois angles : la réduction des dépendances excessives, le renforcement de la capacité d'action et de décision de l'Union, et la prévention des ingérences étrangères.

Une autonomie « axée sur trois angles : la réduction des dépendances excessives, le renforcement de la capacité d'action et de décision de l'Union, et la prévention des ingérences étrangères »

Il nous est très vite apparu que c'est par la maîtrise des technologies clés que l'Union européenne pourrait le mieux atteindre de tels objectifs. Dans cet esprit, nous avons formulé une série de recommandations, et parmi celles-ci, nous en avons identifié une quinzaine que l'on peut regrouper en trois blocs et qui nous paraissent devoir être mises en œuvre prioritairement. Il s'agit de :

I. Renforcer la capacité de décision et d'action de l'Union européenne, avec :

1. Étendre le champ du vote à la majorité qualifiée, en particulier dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune.

2. Recourir aux coopérations renforcées dans certains domaines, comme la cyberdéfense.
3. Doter l'Union européenne d'une capacité massive d'investissement sur le long terme, en pérennisant l'instrument de dettes communes, et en rendant les règles du pacte de stabilité et de croissance compatibles avec les investissements d'avenir.

II. Réduire les dépendances critiques par l'innovation, la réindustrialisation et la régulation, soit :

4. Améliorer l'analyse des dépendances en adoptant, au niveau européen, une liste commune de technologies critiques.
5. Conditionner l'accès au marché européen au respect des priorités politiques européennes en instaurant le mécanisme d'ajustement carbone et en rendant les accords de libre-échange compatibles avec les priorités environnementales de l'Union.
6. Réguler au plus vite les secteurs de rupture, comme la 5G, les batteries, l'hydrogène ou la technologie quantique pour imposer les priorités politiques européennes.
7. Lever les freins au développement des entreprises européennes en créant un Nasdaq européen et un code européen des affaires.
8. Créer une « DARPA » européenne.
9. Renforcer les moyens mis en œuvre dans le cadre des Projets importants d'intérêt européen commun.
10. Mobiliser le levier de la commande publique en instaurant une véritable préférence européenne notamment dans le spatial et le numérique, et en rendant systématique la « clause environnementale » dans les marchés publics.
11. Adopter un Small Business Act européen.

III. Prévenir les ingérences des pays tiers, c'est-à-dire :

12. Instaurer un régime européen d'interdiction ou d'autorisation des investissements des États tiers dans les secteurs critiques.
13. Adopter un instrument anti-coercition ambitieux, en prévoyant un panel de contre-mesures (restriction de l'accès au marché européen, application de sanctions extraterritoriales).
14. Donner une impulsion à la coopération en matière de cyberdéfense.

La Présidence française de l'Union européenne (PFUE), doit être l'occasion de mobiliser nos partenaires européens et d'en faire un véritable « levier d'Archimède », pour passer de la phase de la prise de conscience de nos vulnérabilités, à celle d'y répondre concrètement. ●

PFUE : DU LEADERSHIP DU PRÉSIDENT MACRON À L’AFFIRMATION D’UNE EUROPE SOUVERAINE

Marie-Pierre VÉDRENNE

- Députée française (Renew Europe) au Parlement européen
- Vice-présidente de la commission du commerce international
- Membre de la commission de l'emploi et des affaires sociales
- Co-présidente de la délégation française de Renew Europe
- Conseillère régionale de Bretagne



Valérie HAYER

- Députée française (Renew Europe) au Parlement européen
- Membre de la commission des budgets
- Co-présidente de la délégation française de Renew Europe



La France exerce depuis le 1^{er} janvier la présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) dans un contexte toujours soumis aux incertitudes de la COVID et où l'Union européenne est confrontée à des menaces protéiformes.

Le nécessaire engagement de la team France

Une présidence du Conseil, ce n'est que tous les treize ans. Il s'agit donc d'un moment attendu qui demande détermination et préparation pour garantir son succès. Dès 2017, lors du discours de la Sorbonne, Emmanuel Macron a fixé ses ambitions, pour une Europe plus souveraine, unie, démocratique. Son engagement a toujours été plein et entier. Du plan de relance à une meilleure coordination sur de sujets clés, c'est l'Europe chevillée au corps, que le président dessine différentes coalitions au service des Français et des Européens.

Les priorités de cette PFUE se concrétisent autour du triptyque « relance, puissance, appartenance ». Plus de 250 textes sont portés et débattus par les ministres ainsi que par le Parlement européen, sur un pied d'égalité. Parmi eux, des sujets emblématiques, comme le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui nécessite que toutes les forces s'adjoignent afin d'avoir une « présidence utile ». C'est en tout cas un président, un gouvernement, des Parlementaires européens et nationaux, des élus locaux et des membres de la société civile qui sont pleinement engagés pour que des avancées puissent être engrangées et le débat européen vive dans notre pays.

La crédibilité française au service de l'unité européenne

D'autant que la France prend la présidence à une période où les attentes demeurent très fortes alors que les défis internes restent nombreux : de la remise en cause de l'État de droit aux divisions sur des sujets tels que la migration. Garantir l'unité européenne au Conseil européen ou dans chaque formation au Conseil des ministres relève de la maîtrise du juste équilibre ; où bienveillance et patience sont requises.

Ces mois jalonnés de conseils ministériels, de sommets comme

celui sur la relation UE-Afrique ou sur un nouveau modèle européen de croissance... doivent faire émerger les compromis les plus ambitieux possibles. Cette présidence se veut un coup d'accélérateur sur de nombreux enjeux : du paquet climat au salaire minimum adéquat, de l'adoption de la boussole stratégique à la réciprocité sur les marchés publics. Plus généralement, l'influence française doit promouvoir les valeurs européennes, nos ambitions, nos objectifs au sein de l'Union européenne ainsi que sur la scène internationale. Un leadership qui doit accompagner, non contraindre.



La puissance régulatrice européenne pour bâtir notre souveraineté

Le président de la République lors de sa conférence de presse fut clair : « L'Europe doit être libre de ses choix et maître de son destin ». Donner corps à notre autonomie stratégique est le cap des six mois, concept devenu non seulement une opinion française mais bien une réalité européenne. Exemple concret, lors de la PFUE : la régulation des géants numériques et le renforcement de la responsabilité des plateformes sont attendues. La puissance normative européenne, c'est-à-dire sa capacité à définir des standards élevés et à les promouvoir, est reconnue et devra continuer à construire notre modèle européen unique au monde.

Le chemin est tracé, le compteur est lancé. ●

L'UNION EUROPÉENNE N'EST PAS UNE TRIBUNE ÉLECTORALE

David CORMAND

- Député français (Verts-ALE) au Parlement européen
- Membre de la commission des budgets
- Membre de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs



Michèle RIVASI

- Députée française (Verts-ALE) au Parlement européen
- Membre de la commission du développement
- Membre de la commission du contrôle budgétaire



Alors que la présidence française de l'Union européenne (PFUE) entame son exercice de six mois, Yannick Jadot et les écologistes dénoncent l'interférence des lobbys et appellent à des avancées fortes pour le climat, la santé, la justice sociale et les droits humains. Malgré les échéances démocratiques, Emmanuel

Macron a fait le choix de ne pas décaler cette présidence. Le risque est grand que celle-ci soit dévoyée, et ne serve que de prétexte à une mise en scène sans résultats, comme en témoigne le cycle de conférences annoncé. Des ONG ont d'ores et déjà démontré que l'interférence de la campagne présidentielle sur la présidence française de l'Union européenne est un facteur aggravant de l'influence des lobbys, en particulier des industries les plus polluantes.

La France a pourtant une occasion d'agir pour que l'Europe tienne les engagements du « Green deal ». Pour le climat, il faut impérativement refuser le marchandage sordide qui vise à reconnaître le gaz et le nucléaire comme des investissements « durables ». Cette décision imminente est incompatible avec l'urgence climatique mais aussi avec la sécurité et l'indépendance énergétique de l'Europe. Elle hypothéquera lourdement notre capacité à financer la transition énergétique. L'investissement dans la sobriété et les énergies renouvelables doit au contraire être favorisé, ainsi que la promotion d'un traité international de non-prolifération des combustibles fossiles et l'interdiction définitive du glyphosate.

Alors que l'Europe affronte la sixième vague de la pandémie, l'urgence est aussi celle de la santé publique. L'Europe doit soutenir à l'OMC la demande de l'Afrique du Sud et de l'Inde pour la levée des brevets sur les vaccins contre la Covid-19. La France reste étrangement silencieuse alors qu'elle peut jouer un rôle moteur et décisif.

La pandémie a aussi prouvé que les critères d'austérité, déjà obsolètes, sont intenables et absurdes. Pour les écologistes, il ne s'agit pas d'une parenthèse car des investissements massifs dans la transition écologique et les services publics sont vitaux. La France doit ainsi obtenir la sortie des investissements verts et sociaux des règles de calculs des déficits, et l'élargissement du « Green New Deal » européen en le portant à 2 000 milliards d'euros.

Cet investissement et l'augmentation du budget européen doivent être financés grâce à une fiscalité européenne juste, qui vise à éradiquer l'évasion fiscale et à faire payer ceux qui échappent à l'impôt. Taux minimum d'imposition des multinationales, fiscalité du carbone aux frontières ou sur les transactions financières : plusieurs nouvelles ressources propres sont sur la table, il faut les mettre en œuvre.

Enfin, les valeurs du projet européen doivent plus que jamais être défendues face aux pressions nationalistes et autoritaires. Une présidence française courageuse devrait œuvrer pour une réforme de la politique migratoire, avec une politique de l'accueil centrée sur les droits humains. ●





Agence Europe

Analyse. Bruxelles. Indépendance.
Information. Vérité. #PFUE2022.

Agence Europe. Depuis 1953,
la meilleure publication quotidienne
sur l'actualité de l'Union européenne.
Donc, sur l'actualité européenne de la France aussi.
100% de nos abonnés en ont besoin tous les jours.

Essai gratuit sur **agenceurope.eu**

 @AgencEurope

Nouvel abonnement annuel ?

Vous bénéficiez d'un **mois gratuit à vie**, sans engagement.
Votre accès numérique sera facturé tous les treize mois au lieu de douze.
Offre valable uniquement sur les nouvelles licences individuelles.

UNE PRÉSIDENTENCE POUR RIEN

Eric ANDRIEU

- Député français (S&D) au Parlement européen
- Vice-président du groupe S&D au Parlement européen
- Membre de la commission de l'agriculture et du développement rural



Soyons direct : la France n'a que peu de chances d'influer de manière indélébile sur quoi que ce soit durant sa présidence européenne. En effet, la campagne présidentielle étant véritablement lancée en mars, cela ne laisse que trois mois de réel exercice.

On peut dès lors s'interroger sur le bien-fondé d'avoir accepté cette présidence à ce moment précis. Rappelons que la France avait tout à fait la possibilité de demander un report. Mais il n'en fut finalement rien. Cela laisse à penser qu'Emmanuel Macron instrumentalise à des fins politiques, personnelles, électoralistes même ce momentum pourtant si important, tant pour la France que pour l'Europe.

Ce contexte fait peser un grave danger sur les négociations en cours. On peut en effet aisément imaginer que, pressé par le temps, Emmanuel Macron soit tenté de faire aboutir à tout prix certains dossiers. C'est en tout cas une aubaine pour les grandes entreprises, les lobbies ou les États les plus réfractaires aux changements : se mettre autour d'une table de négociations quand on sait que le négociateur en chef est dans l'urgence de boucler avant son défi électoral, c'est indéniablement un atout pour tous ceux qui veulent des réformes à minima.

On peut le regretter, en particulier quand on connaît l'importance des dossiers sur la table. Soit l'enseignement de l'histoire de l'Europe et de sa culture, celui des valeurs et de la défense de l'État de droit ; le salaire minimum européen ; le paquet Fit For 55, dont on comprend que la France souhaite uniquement avancer sur le texte le plus « visible », c'est-à-dire l'ajustement carbone aux frontières ; les clauses miroirs pour mettre davantage de réciprocité dans les échanges commerciaux mais qui ne sauraient se limiter qu'à la seule directive sur la déforestation importée ; au

partenariat avec l'Afrique. Rappelons sur ce point que la France ne soutient pas la demande du Parlement européen de lever les brevets sur les vaccins.

Il y a aussi la question de l'autonomie stratégique, de la lutte contre les ingérences étrangères, du devoir de vigilance des entreprises, de l'Europe de la défense. Nous avons fait de nombreuses propositions, et nous ne pouvons que soutenir la France si elle s'en empare et les fait avancer à la table du Conseil.

Il faudra négocier de manière intransigeante sur la régulation des géants du numérique, en prenant en compte notre demande d'imposer aux Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft davantage de transparence sur leurs algorithmes et un usage contrôlé des données collectées pour limiter la concurrence déloyale.

Difficile de ne pas évoquer non plus l'ambition climatique de l'Europe avec le « Paquet climat », et ses textes législatifs qui devront permettre de réaliser la promesse faite de réduire les gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030. Concernant les questions économiques et monétaires, il faudra être clair et efficace sur la révision du pacte de stabilité et de croissance.

« En effet, la campagne présidentielle étant véritablement lancée en mars, cela ne laisse que trois mois de réel exercice »

Enfin, je ne peux que souligner les faiblesses, à l'heure actuelle, des ambitions françaises : le peu d'engagement constaté sur la transparence fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale, de même que sur les inégalités, la pauvreté, le sans-abrisme ou encore les déséquilibres sociaux. L'Europe et ses citoyens attendent également un réel engagement d'Emmanuel Macron sur les ressources propres, les indispensables outils pour pouvoir rembourser les fonds du Plan de relance.

On ne peut donc que dénoncer, à la lumière de ce que représente en termes de travail ces vastes dossiers, la décision d'Emmanuel Macron d'avoir maintenu la présidence française à la veille de l'élection présidentielle.

Une présidence européenne pour rien, ni pour personne, sauf peut-être pour Emmanuel Macron ? L'avenir nous le dira. ●



TAXONOMIE VERTE : L'IMPORTANCE D'INCLURE LE NUCLÉAIRE

Claude KERN

- ▶ Sénateur UC du Bas-Rhin
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires européennes
- ▶ Conseiller régional du Grand Est



Elément clé dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone de l'Union européenne (UE) en 2050, la taxonomie européenne verte permet d'orienter les investissements privés (sans en interdire aucun) vers les activités durables sur le plan environnemental. La classification évolutive, opérée par la Commission européenne, des activités économiques durables et des énergies considérées comme vertueuses pour le climat, doit faciliter pour les filières reconnues l'accès à des capitaux, leur donnant un avantage compétitif crucial.

Cette idée de responsabilisation du capitalisme n'est pas nouvelle, en témoigne l'importance que prennent les questions extra-financières dans l'obligation de reporting des entreprises. L'accord de Paris, adopté en 2015, acte pour la première fois cette idée de financement durable.

« Compte tenu de l'électrification croissante des usages, du contexte actuel de hausse des prix de l'énergie mais aussi du coût environnemental dissimulé de la plupart des énergies renouvelables (...), le fait de disposer de cette énergie nucléaire est un atout »

Etablies sur des critères techniques, les activités économiques et les énergies visées se doivent de contribuer de manière substantielle à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation du changement climatique, tout en ne nuisant pas, de manière significative, à l'un des autres objectifs. Quel est le constat en France ? Nous disposons à l'heure actuelle d'une énergie bas-carbone, bénéficiant sur ce point d'un consensus scientifique, particulièrement compétitive et nous permettant de disposer d'un mix énergétique considéré comme étant le plus décarboné d'Europe.

Compte tenu de l'électrification croissante des usages, du contexte actuel de hausse des prix de l'énergie mais aussi du coût environnemental dissimulé de la plupart des énergies renouvelables, promues par la transition écologique, souvent tributaires de l'extraction et de l'importation de métaux rares nécessaires

au processus de fabrication, le fait de disposer de cette énergie nucléaire est un atout nous inscrivant parfaitement dans l'engagement pris par l'Union européenne de mettre fin à l'utilisation des énergies fossiles. Rappelons d'ailleurs que selon les traités, les États membres de l'Union européenne déterminent souverainement la structure générale de leur approvisionnement énergétique et, à ce titre, la Commission européenne, tout en s'efforçant de promouvoir la décarbonation de l'énergie, doit garantir ce respect de souveraineté, et soutenir toutes les technologies décarbonées.

Le rapport du Centre commun de recherche, publié à la fin du mois de mars 2021, qui n'a été validé par deux comités d'experts qu'à la fin du mois de juin 2021, conclut qu'« aucune preuve scientifique [ne vient affirmer] que l'énergie nucléaire est plus dommageable pour la santé humaine ou l'environnement que d'autres technologies de production d'électricité déjà incluses dans la taxonomie en tant qu'activités contribuant à l'atténuation



du changement climatique ». Aussi nous ne pouvons qu'accueillir avec circonspection le dernier projet d'acte complémentaire au premier acte délégué de la Commission européenne, classant le nucléaire en « énergie transitoire », en décalage avec notre résolution européenne adoptée le 7 décembre dernier au Sénat.

Inclure le nucléaire dans la réglementation sur la finance durable constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la politique énergétique française et européenne, et les conclusions de ce projet, si elles venaient à être confirmées auront nécessairement un impact négatif non négligeable sur l'accès au financement pour cette filière qui contribue pourtant fortement au processus de décarbonation dans les délais visés par le Pacte vert. Les États membres ont environ deux semaines pour réclamer des modifications à ce document dont la publication du texte final est attendue à la mi-janvier. Alors que la France exerce actuellement la présidence tournante de l'Union européenne, nous exhortons donc le Gouvernement à œuvrer activement d'ici-là en faveur d'un traitement plus favorable de l'énergie nucléaire. ●

S
E
N
T
I
B
R
I
N
O
SLA MER : LIEU PRIVILÉGIÉ
D'EXPRESSION D'UNE COMPÉTITION
DÉBRIDÉE ENTRE ÉTATS

Présente dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien, sans oublier la mer des Caraïbes et la Méditerranée, la France possède le deuxième territoire maritime du monde, après les États-Unis. Autrement dit, c'est aussi la deuxième Zone économique exclusive (ZEE) de la planète, dont elle bénéficie grâce à ses territoires d'Outre-mer. Même la France métropolitaine, avec plus de 5 000 km de littoral, jouit d'une situation exceptionnelle : c'est ainsi le seul pays d'Europe à disposer d'une telle ouverture.

Naturellement, « c'est un atout », qu'Emmanuel Macron n'a pas manqué de relever aux Assises de la mer de Nice en septembre dernier. Un atout qu'il faut « défendre » avec « différentes stratégies de réinvestissement scientifiques, économiques, politiques... », a notamment défendu le président de la République.

Il faut dire qu'en la matière, les enjeux et les défis environnementaux sont multiples et immenses. Les ports français sont considérés comme peu compétitifs, et plus globalement, les potentialités de l'économie maritime - pêche, tourisme, transport, construction navale, ressources énergétiques, minérales et médicales, télécommunications... - comme sous-exploitées. La résurrection en 2020 du ministère de la Mer, après 30 ans d'absence, et la nomination d'Annick Girardin à sa tête, doivent justement contribuer à renforcer le secteur.

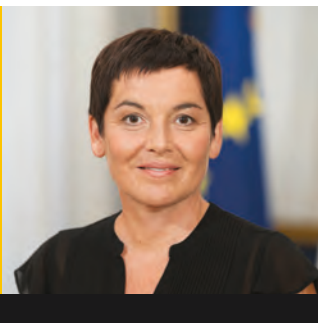
« Mers et océans sont aussi des domaines de confrontation croissante entre les nations, et des aires d'expansion de la criminalité », met en garde l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN), qui dispense des programmes de formation en matière de défense, à destination aussi bien des civils que des militaires. Ces tensions pourraient alors impacter la circulation des biens et des personnes. La sécurité fait donc bien évidemment aussi partie des grands enjeux maritimes français.

Stéphanie Fontaine

« FAISONS DU XXI^{ÈME} SIÈCLE UN SIÈCLE MARITIME »

Annick GIRARDIN

► Ministre de la Mer



La mer régule nos vies. Chaque jour, des dizaines de milliers de bateaux naviguent dans les eaux du globe : 90 % du commerce mondial passe par le transport maritime. Qu'il s'agisse de nourrir, d'explorer, de protéger, de transporter ou de défendre, nous pouvons compter sur « les gens de mer ».

En mer, il n'y a pas de frontières mais des limites. Des limites à l'intérieur desquelles les États développent et confortent leur souveraineté. La mer, c'est la liberté, c'est l'évasion, c'est aussi un territoire. Les espaces maritimes n'ont eu de cesse, à travers les âges, d'être cartographiés. Les routes de navigation sont tracées, et c'est désormais la planification de cet espace, par nature mouvant, qui est indispensable. C'est elle qui permet la préservation et l'exploitation de manière durable de nos océans.

Cette impérieuse nécessité de planification a motivé la refondation du ministère de la Mer en France, en juillet 2020. L'action de ce ministère s'ancre autour de trois axes résolument interdépendants : l'environnement, l'économie bleue et le rayonnement

maritime de la France. Elle est avant tout dirigée vers les usages et les usagers de la mer.

Conforter notre souveraineté et garantir nos intérêts stratégiques et économiques sur les mers et les océans du globe, c'est inscrire pleinement la France dans ce XXI^{ème} siècle maritime, si cher au président de la République. Alors que nous assurons durant le premier semestre 2022 la présidence de l'Union européenne, nous devons affirmer la dimension maritime du continent. Particulièrement dans un monde qui se durcit : les arsenaux militaires se développent pour affirmer les souverainetés avec force. Les zones de contestation du droit de la mer se multiplient.

Dans le même temps, la lutte contre les activités illicites (la pêche illégale ou encore la piraterie) nécessite une attention constante. Alors que les océans sont plus que jamais les supports du commerce mondial, ces menaces impactent et fragilisent la géopolitique des mers. L'immobilisme n'est pas permis en mer. En tant que nation maritime, notre nation a une grande responsabilité. Sachons nous montrer à la hauteur de l'esprit d'équipage si cher aux « gens de mer ». ●

« Conforter notre souveraineté et garantir nos intérêts stratégiques et économiques sur les mers et les océans du globe, c'est inscrire pleinement la France dans ce XXI^{ème} siècle maritime, si cher au président de la République. »



©Doom Francis Pellier

COMMENT LA MARINE FAIT FACE AU RETOUR DE LA COMPÉTITION DANS LES ESPACES COMMUNS

Amiral Pierre Vandier

► Chef d'Etat-Major de la Marine



Depuis un peu plus d'une décennie, nous assistons à une dégradation progressive du contexte des opérations navales, dont les symptômes sont les suivants :

- Un retour de la compétition interétatique qui se cristallise principalement dans les espaces communs (espaces exo-atmosphérique, cybernétique et aéromaritime) où les rapports de force se raidissent d'autant plus facilement que les règles et les frontières, quand elles existent, sont faciles à enfreindre ;

- Un retour du « navalisme » - comprendre un réarmement naval très significatif - à la fois comme étalon de puissance, marque de prestige et instrument de préservation des intérêts économiques (cf. infographie ci-dessous) ;
- Un recours croissant - mais en aucun nouveau - à des modes d'action hybrides mêlant le régulier et l'irrégulier, le militaire et le civil, la communication et l'ambiguïté. Les espaces communs s'y prêtent très bien du fait de leur immensité et des activités duales qui y sont menées.

Dans ce contexte, alliant durcissement des postures et prolifération des moyens de guerre navale, un risque croissant de dérapage (souhaité ou non) voire d'escalade, susceptible de prendre la forme d'un affrontement naval très probablement bref et violent, se fait jour.

Après trois décennies de calme relatif, la mer n'est plus le sanctuaire qu'elle a été pour intervenir en soutien des opérations à terre. Face au défi qui lui est lancé, la Marine inscrit résolument son action dans l'accélération du plan stratégique Mercator¹. Elle dispose pour cela de solides atouts tels que la culture d'autonomie et d'innovation de nos marins, leur maîtrise de systèmes de combat complexes (ex : capacité à intercepter des missiles évoluant à plus de 3000 km/h), notre engagement quotidien en opération, régulièrement salués par nos alliés (ex : attribution pour la 21^{ème} année consécutive, du prix d'excellence en lutte anti-sous-marine, par le commandant de la 6^{ème} flotte américaine), ou encore notre capacité à intervenir en parfaite symbiose avec les autres armées.

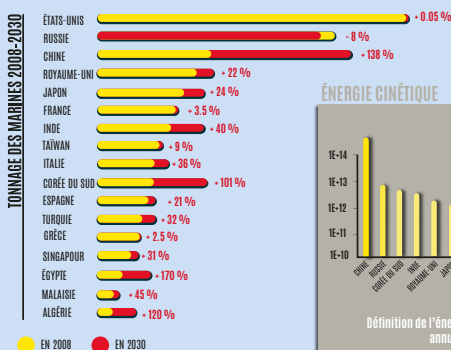
L'évolution la plus significative, qu'il convient de poursuivre, consiste à sortir d'une culture dans laquelle nous consentions à prendre le premier coup, qui a longtemps prévalu dans le but de « maîtriser l'escalade ». A ce titre, l'exercice POLARIS, qui a rassemblé fin novembre 6 000 militaires français et étrangers, dont 4 000 marins, a offert un remarquable « laboratoire » de ce que pourrait être la guerre de demain. Conçu autour d'actions de haut du spectre mettant en œuvre des capacités de pointe dans les deux

camps, il a permis de concevoir et d'évaluer des modes d'action d'un nouveau type, adaptés à cette dégradation du contexte des opérations navales.

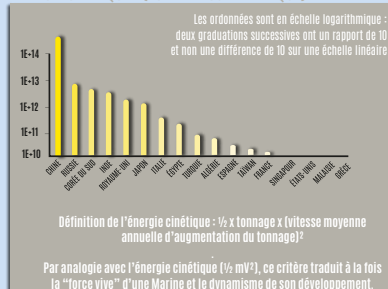
Mercator vise également à optimiser les équipements, en cherchant à s'affranchir partiellement du temps long des programmes d'armement (10 à 20 ans) pour identifier des « effets de leviers », tels que l'adaptation ou l'amélioration des plateformes existantes avec de nouveaux capteurs ou de nouveaux effecteurs (drones, armes à énergie dirigée...). La pleine intégration des nouvelles technologies (« new space », numérique, drone, robotique, IA) doit nous permettre de rester dans la course.

Le spectre d'action de la Marine ne se limite pas à la confrontation aux comportements désinhibés de nos compétiteurs. Bien plus large, il comprend son fort engagement dans la sécurité environnementale, alors que les atteintes à la biodiversité et les effets du dérèglement climatiques se renforcent chaque jour en peu plus (ex : lutte contre la pêche INN², contre les pollutions et soutien aux missions scientifiques). Son champs d'action s'étend également jusqu'au soutien particulièrement important au développement de l'économie bleue (ex : sécurisation des routes maritime via la lutte contre activités illicites, contribution au développement de hautes

Réarmement maritime - 2008 > 2030 -



ÉNERGIE CINÉTIQUE (ÉCHELLE LOGARITHMIQUE)



technologies au sein de l'industrie navale, protection des richesses détenue dans nos ZEE³ dont les fonds marins).

Aux côtés des hommes et des femmes des autres armées, directions et services, les personnels militaires et civils de la Marine ont parfaitement conscience de ce qui se joue actuellement, dans un contexte géopolitique particulièrement instable. Leur détermination, leur enthousiasme et leur sens de l'innovation sont le principal moteur de nos futurs succès opérationnels. ●

1. Plan articulé autour de 3 axes : une Marine de combat, une Marine en pointe et une Marine de tous les talents.
2. Pêche illégale, non déclarée et non réglementée
3. Zone économique exclusive. Avec 11 millions de km² la France détient le deuxième domaine maritime mondial dont une part importante des richesses reste encore à découvrir (pêche, biotechnologie, métaux rares, hydrocarbures, molécules pour l'industrie pharmaceutique...).

MÉDITERRANÉE : LA GRANDE BLEUE EN ZONE ROUGE ?

Vice-amiral d'escadre

Gilles BOIDEVEZI

- ▶ Commandant en chef pour la Méditerranée
- ▶ Préfet maritime de la Méditerranée



Petite parcelle de l'espace commun formé par les océans¹, la zone maritime regroupant la mer Méditerranée et la mer Noire concentre les rivalités qui marquent le XXI^{ème} siècle. A la fois trait d'union entre trois continents et carrefour d'échange du commerce mondial², ce laboratoire de la mondialisation, sensible aux effets contaminants des crises qui jalonnent son pourtour, est un théâtre privilégié du retour de la compétition entre puissances. En 2021, la grande bleue est, à bien des égards, une zone rouge.

Les sources des rivalités trouvant leur exutoire naturel en mer sont multiples. La contestation de l'ordre établi est une première cause, qu'il s'agisse de la Turquie, qui tourne le dos au traité de Lausanne (1923) et revendique une souveraineté sur les espaces maritimes grecs et chypriotes au nom du concept de « Patrie Bleue », ou encore de la Russie, dont l'annexion de la Crimée en 2014 a modifié de facto les découpages maritimes en vigueur en mer Noire depuis la fin de la guerre froide. Vient ensuite l'importation en mer de rivalités terrestres – telles celles opposant le Liban et Israël, l'Algérie et le Maroc, ou encore les deux camps libyens – et des conséquences de la faiblesse de certains Etats tels la Libye et la Syrie. S'y ajoutent les rivalités économiques autour des enjeux énergétiques en Méditerranée orientale et en mer Noire, où d'importants gisements gaziers – plusieurs milliers de milliards de m³ – ont été découverts dans la décennie 2010, souvent « à cheval » entre plusieurs zones économiques exclusives. Rivalités économiques, encore, autour du contrôle des appareils portuaires de la zone, comme le montre l'activité chinoise (en Israël et en Grèce) et iranienne (en Syrie), mais aussi autour du contrôle des atterrages des câbles sous-marins qui jalonnent le fond de cette petite mer fermée. La Méditerranée est en outre le vecteur privilégié de nombres d'interventions militaires vers des zones de crises terrestres. Depuis 2014, la Russie a ainsi durablement pris pied en Syrie, sur la base navale de Tartous, qu'elle ravitaille régulièrement depuis la Crimée, tandis que la Turquie utilise la mer pour projeter des forces et des armes en Libye depuis 2019. Les Occidentaux en font autant pour intervenir depuis la mer sur le théâtre levantin depuis 2014. Enfin, tous ces facteurs sont aggravés par l'importation de rivalités extérieures au seul bassin méditerranéen, comme les frictions entre l'Iran et Israël ou encore le clivage politico-religieux entre les blocs « Turquie – Qatar » et « Egypte – Emirats Arabes Unis ». Additionnées, toutes ces lignes de fracture engendrent un sensible raidissement des postures en mer.

Quels en sont les manifestations ? Au premier chef, c'est le réarmement naval qui frappe : sur la période 2008-2030, la flotte turque fait un bond de 32 %, 170 % pour l'Egypte, 120 % pour l'Algérie, 52 % pour le Maroc et 166 % pour Israël. La quantité s'adosse à la qualité : la Turquie entreprend de construire deux porte-hélicoptères d'assaut, et l'Algérie achète à la Russie quatre sous-marins supplémentaires, capables de tirer en plongée des missiles de croisière navals. Ce réarmement naval est considérable, que ce soit en matière de tonnage, de performance ou de technologies. La seconde manifestation est le renforcement de la présence navale en Méditerranée : certes, les Américains ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes dans cette zone où ils ne font souvent que passer, mais ce vide a été largement compensé par la présence russe et turque, à laquelle s'ajoute les déploiements fréquents voire quasi-permanents de forces occidentales pour prévenir certaines menaces à travers des opérations aussi variées que INHERENT RESOLVE au Levant, EUNAVFORMED IRINI en Méditerranée centrale, ou SEA GUARDIAN sur l'ensemble de la Méditerranée. La rivalité se manifeste en outre dans le durcissement des comportements navals, avec un emploi désinhibé de la violence, le plus souvent sous couvert d'hybridité : ainsi de la guerre par tankers interposés entre l'Iran et Israël avec recours aux drones et aux mines de coque, des intimidations turques face à des navires civils de prospection et de forage, de l'incident ayant opposé le Courbet à une frégate turque en 2020, ou encore des démonstrations de force russe en mer Noire, parfois impressionnantes comme dans le cas du destroyer américain Donald Cook en 2016. Enfin, la rivalité s'incarne dans la contestation, physique ou juridique, de l'espace maritime. Physique, comme le pratique la Russie en mer d'Azov ou, dans une moindre

mesure, dans le canal de Syrie. Juridique, à travers la politique du fait accompli lorsque la Turquie signe un accord bilatéral avec le GUN libyen³ afin de redéfinir leurs zones maritimes au détriment de la souveraineté chypriote.

Cette situation est porteuse de risques. D'abord, car une exacerbation de la contestation peut entraver la circulation maritime à proximité des points de passage stratégiques de la Méditerranée (Suez, Gibraltar,

Bosphore), voire paralyser les flux de données circulant par les câbles sous-marins. Ensuite, car la juxtaposition d'actions navales antagonistes nuit au « bon ordre en mer » et favorise indirectement les trafics en tout genre – immigration, armes, stupéfiants. Enfin, le durcissement à l'œuvre peut déboucher sur un dérapage (non souhaité) ou sur une escale (assumée), avec à la clé une bouffée de violence navale. La destruction, en 2018, d'un avion de patrouille maritime russe par un chasseur turc, à proximité immédiate de la frégate française Auvergne, en est une préfiguration. ●



1. La Méditerranée représente 8 % de l'espace maritime mondial et 0,3 % du volume des eaux océaniques.
2. 25 % du volume mondial de transport maritime commercial, 30 % du transport pétrolier maritime mondial, et 65 % des flux énergétiques des pays de l'Union européenne passent par la Méditerranée.
3. Gouvernement d'union nationale libyen (GUN) reconnu par la communauté internationale.

Le RAPIDFire

Le RAPIDFire est une tourelle d'artillerie équipée du canon à munitions télescopées de 40mm et d'un système de visée conçu et intégré par les entreprises Nexter et Thales. Il assure aux plateformes qu'il équipe une capacité de défense rapprochée contre les menaces aériennes et de surface. Mettant en œuvre une optronique de pointe et la technologie des munitions télescopées, le RAPIDFire représente le futur dans le domaine de l'artillerie à courte portée navale et terrestre. Le système se caractérise par sa capacité à traiter de multiples menaces avec un armement unique, précis et ergonomique. D'abord pensé pour la protection des navires, son action est complémentaire des autres systèmes d'armes navals tels que les missiles antinavires, antiaériens et antibalistiques. En effet, l'emploi d'une telle arme représente un coût logistique bien moins élevé que celui d'un missile. De plus, le RAPIDFire s'appuie sur une très haute précision pour traiter de petits objectifs, ce qui limite sa consommation de munitions et son encombrement logistique par rapport aux systèmes de petit calibre à très haute cadence de tir. Le RAPIDFire est donc adapté aux besoins de l'ensemble des armées (armée de Terre, Marine nationale et armée de l'Air et de l'Espace), notamment pour la défense SABC (Sol Air Basse Couche) où ce système a toute sa place en complément d'armements tels que des missiles sol-air.



© Thales

■ Une réponse équilibrée aux menaces actuelles

Sa puissance et son coût d'engagement sont adaptés aux menaces actuelles, notamment hybrides, auxquelles peuvent être confrontés les navires en opération. Le RAPIDFire tire cette polyvalence de la variété des munitions développées pour le canon de 40 CTA, notamment la munition A3B (Anti-Aerial AirBurst) contre les cibles aériennes. Celle-ci déploie un nuage de billes de tungstène afin de neutraliser ses objectifs. De ce fait, le RAPIDFire peut traiter l'ensemble des menaces suivantes, qu'il s'agisse d'embarcations légères, de drones aériens, d'avions légers ou même de missiles. Par ailleurs, son système de chargement automatique des munitions, qui adapte immédiatement le type de munition à la cible visée, lui permet de traiter des menaces hétérogènes dans un délai restreint. Le RAPIDFire assure donc les missions de plusieurs systèmes d'arme avec un unique calibre intégré dans un seul système rapide à mettre en œuvre.

■ Un système de pointe commun à la Marine et à l'armée de Terre

En armant les navires de la Marine nationale, le programme RAPIDFire contribue au renforcement de la filière française de l'artillerie navale. En effet, jusqu'à l'entrée en service du NARWHAL puis du RAPIDFire, il n'a pas été produit de solution française pour la défense rapprochée des navires de surface. Enfin, il est à noter que le canon 40 CTA équipe également l'engin blindé de combat et de reconnaissance JAGUAR et qu'il utilise la même gamme de munitions terrestres – preuves de la qualité et des performances de cet armement.

UNE MARINE QUI MISE SUR DES EFFETS DE LEVIERS POUR RESTER À LA POINTE

Contre-amiral Éric
MALBRUNOT

► Sous-chef Plan/Programmes
de l'état-major de la Marine



La prolifération récente des nouvelles technologies et le réarmement naval de nombreux pays ont fortement réduit l'avantage stratégique dont disposaient les nations occidentales à l'issue de la guerre froide. Le défi d'une « Marine en pointe » consiste donc à reprendre cet ascendant, dans l'hypothèse d'un affrontement futur et dans un contexte marqué par une accélération tous azimuts.

Il convient avant toute chose de souligner les effets bénéfiques de la loi de programmation militaire actuelle, qui met fin à des années de réductions budgétaires. La Marine renouvelle ainsi progressivement ses moyens avec la mise en service des deux dernières frégates multi-missions (FREMM), la construction des frégates de défense et d'intervention (FDI), des nouveaux bâtiments ravitailleurs et le lancement du Suffren, premier de série de 6 sous-marins nucléaires d'attaques (SNA) de dernière génération. Cependant, les constantes de temps des programmes navals, et les choix assumés qui ont été faits, ne permettent pas l'arrivée suffisamment tôt de certains équipements. La décennie à venir sera marquée par des ruptures temporaires de capacités.

La Marine doit donc faire face à plusieurs enjeux :

- **prévoir** : ses programmes ont vocation à durer plusieurs décennies, de leur conception à leur retrait du service. La prochaine génération de SNLE¹ restera en service jusque dans les années 2080 ;
 - **envisager l'incertitude** : l'environnement stratégique n'a jamais été aussi imprévisible et changeant depuis la Seconde Guerre mondiale ;
 - **choisir dans un foisonnement de ruptures** : armes hypersoniques, IA, robotisation, quantique, armes à énergie dirigée,...
- Pour y répondre, le plan Mercator accélération 2021 met en avant différents axes :

Accélérer la numérisation de la Marine. La maîtrise de la donnée est aujourd'hui une condition indispensable pour acquérir la supériorité informationnelle et décisionnelle. La « data » doit être exploitée dans tous les domaines et des « Datas centers », couplés avec de l'IA pour brasser ces données, seront prochainement embarqués.

Mieux prendre en compte l'innovation et développer les partenariats. La Marine s'est organisée en lien avec l'AID², afin de trouver des solutions rapides, simples, fiables et peu coûteuses. Elle met à disposition des moyens de prototypage au service des marins qui innovent, en s'appuyant sur ses centres d'expérimentations et ses écoles. Le processus de conduite des programmes d'armement a été également repensé afin de raccourcir le cycle d'acquisition, au travers notamment du travail en plateau qui favorise les échanges directs entre les armées et les industriels et la prise en compte au juste niveau du besoin militaire.

Anticiper la Marine du futur, en gagnant d'abord la bataille de la connectivité mais également en développant les outils et armes qui lui permettront de mieux voir, identifier et agir dans l'ensemble des champs et milieux. Ces moyens fondés sur des technologies aux évolutions rapides constituent des accélérateurs de puissance militaire.

La connectivité tout d'abord permet de démultiplier les effets militaires grâce à une circulation accrue de l'information. Par exemple, la veille collaborative navale consiste à mettre en



Le Suffren

commun les différents capteurs d'une force navale et concourt ainsi à la supériorité informationnelle tactique. Le gain de détection ainsi obtenu permet une meilleure vision tactique et donne un préavis essentiel pour pouvoir répondre aux menaces de missiles de plus en plus rapides.

Les armes à énergie dirigée permettent de répondre aux stratégies de contournement adoptées par nos compétiteurs et de graduer les effets militaires produits (saturation du spectre électromagnétique, éblouissement des capteurs, destruction ciblées de certains sous-ensembles critiques).

Les drones autonomes et semi-autonomes sur, en-dessous et au-dessus de la surface permettent d'élargir significativement les zones d'intervention et de surveillance.

C'est fort de ces effets de leviers, permettant de démultiplier son efficacité, que la Marine remportera ses combats futurs. ●

1. sous-marin nucléaire lanceur d'engins

2. Agence de l'innovation de défense

FACE À LA MILITARISATION DES MERS ET OCÉANS, LA FRANCE DOIT DÉFENDRE SA SOUVERAINETÉ ET SES INTÉRÊTS

Christian CAMBON

- Sénateur LR du Val-de-Marne
- Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Chef de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'Otan
- Membre de la délégation parlementaire au renseignement



Par l'étendue de son domaine maritime, au large de ses côtes métropolitaines comme d'Outre-mer, la France fait de la liberté de navigation un principe cardinal du développement pacifique des activités des États en mer, et soutient la Convention des Nations unies de Montego Bay sur le droit de la mer, dont l'année 2022 marquera les 40 ans de la signature. Mais, longtemps considérés comme des espaces de circulation et d'échanges, les mers et océans tendent à redevenir des espaces de compétition et de confrontation entre puissances.

Partout, les forces navales se réarment et affichent leur présence sur les mers. C'est le cas dans l'Indopacifique où la Chine lance chaque mois la construction d'une frégate, met en service trois à quatre sous-marins par an et disposera en 2024 de son troisième porte-avion, entraînant dans son sillage d'autres puissances régionales : l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et bien sûr l'Australie...

Il faut dire que les mers et océans ont toujours été convoités pour les richesses qu'ils recèlent. La pêche, les hydrocarbures, les minerais, mais aussi les données transportées par les câbles sous-marins aiguissent les appétits de souveraineté et sont la cible de manœuvres d'appropriation comme en mer de Chine où des navires armés escortant des bateaux de pêche prennent position autour d'îlots disputés.

À la criminalité maritime (piraterie, narcotrafics, pêche illégale, etc.) qui n'est pas nouvelle, notamment au large de la Corne de l'Afrique et dans le golfe de Guinée, s'ajoute maintenant la menace d'un retour des conflits sur la mer entre puissances étatiques. Dans ce nouvel espace de contestation se déploient de nouveaux modes opératoires (cyber-attaques, drones et lutte anti-drones, armes lasers, etc.). Ils forment un théâtre militaire qui gagne en profondeur, comme l'illustre la perspective de guerre des fonds marins.

Or, dans un monde globalisé et connecté comme le nôtre, les océans doivent rester un bien commun et un espace ouvert. L'incident qui s'est produit l'année dernière dans le canal de Suez a montré que la paralysie du trafic pouvait provoquer une désorganisation de grande ampleur du commerce mondial - à 90 % maritime - et des approvisionnements.

Aussi il est indispensable que la France puisse par ses propres moyens intervenir sur toutes les mers du globe pour affirmer sa souveraineté maritime et garantir ses intérêts économiques et stratégiques. Tout l'enjeu est donc que la marine nationale dispose des moyens nécessaires - patrouilleurs Outre-mer et de haute mer - au bon accomplissement de ses missions. La loi de Programmation militaire (LPM) répond à cette préoccupation, même si nous pouvons regretter que son actualisation en 2021 conduite à différer certains programmes de lutte anti-mines et d'études hydrographique et océanographique. Il faudra poursuivre l'effort au-delà de la LPM actuelle, notamment pour atteindre à

« Tout l'enjeu est donc que la marine nationale dispose des moyens nécessaires (...) au bon accomplissement de ses missions »



l'horizon 2030 le format de référence prévu par le Livre blanc de 2013 et la Revue stratégique.

Il faut se demander si ce format de 2013 n'est pas trop juste, au vu des efforts de réarmement naval de nombreux pays. Il ne s'agit là que d'un minimum qui peut déjà apparaître insuffisant au regard de nos ambitions. Face au réarmement naval généralisé en Méditerranée et dans l'Indopacifique, il nous faudra accélérer le renforcement capacitaire de notre flotte si nous ne voulons pas nous retrouver à la marge. ●

LA MER REDEVIENT UN LIEU D'INFLUENCE STRATÉGIQUE MAJEUR

Didier LE GAC

- Député LaREM du Finistère
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Secrétaire du groupe d'étude Littoral
- Membre du groupe d'étude Économie maritime
- Membre du Conseil supérieur des gens de mer
- Rapporteur du budget de la Marine Nationale



La crise du Covid-19 a renforcé notre dépendance économique au transport maritime. Nos économies mondialisées sont devenues plus que jamais dépendantes des flux maritimes. Cette augmentation continue du trafic de marchandises par la mer, si elle traduit la vitalité de ce secteur, est également un facteur

de risques : collisions, naufrages, marées noires, actes de pirateries, trafics, etc. Par ailleurs, certains pays n'hésitent plus aujourd'hui à s'affranchir des règles traditionnelles du droit maritime en contestant des zones économiques exclusives.

Phénomène nouveau, des puissances exerçant une forte influence sur une aire géographique donnée, comme la Russie, la Chine ou, plus près de nous, la Turquie, entendent affirmer vigoureusement leur puissance maritime. Le recours à la force en mer constitue pour ces pays une aubaine puisqu'ils l'exercent dans un espace sans frontière et souvent sans témoins. Adoptant la stratégie

du fait accompli, militarisant de nombreux espaces maritimes, cherchant le contrôle des ressources de ces espaces et l'appropriation de certains points stratégiques, ces pays renforcent considérablement leur puissance navale. Nous assistons ainsi aujourd'hui à « un réarmement naval mondial sans précédent ».

Le chef d'état-major de la Marine, l'amiral Pierre Vandier, rappelait encore récemment que nous étions « en train de passer violemment de l'ordre au désordre international » et que « le combat naval entre puissances n'était plus à exclure ». Ainsi, après presque un demi-siècle de conflits essentiellement terrestres et aériens, la mer redevient un théâtre d'opérations militaires et un lieu d'influence stratégique majeur.

Face à cette nouvelle donne, la France fait encore partie du cercle restreint des puissances maritimes disposant d'un outil naval complet et cohérent lui permettant d'agir en surface, sous l'eau, dans les airs et de projeter de la puissance de la mer vers les terres. Cette place, elle la doit à son histoire, à sa géographie mais aussi à ses choix politiques récents. Rien de tout cela n'aurait été possible en effet sans un engagement fort de l'État. Cet engagement, il a été acté par la loi de programmation militaire de 2018 qui permet une augmentation inédite du budget des armées : +9 % cette année encore pour les crédits de la marine.

« Adoptant la stratégie du fait accompli, militarisant de nombreux espaces maritimes, cherchant le contrôle des ressources de ces espaces et l'appropriation de certains points stratégiques », des pays « renforcent considérablement leur puissance navale »

Grâce à cet effort, en 2022, notre marine continuera sa montée en puissance : livraison du deuxième sous-marin de type Barracuda, huitième et dernière frégate multi-missions, mise à l'eau du premier patrouilleur outre-mer, commande des sept premiers avions de surveillance et d'intervention maritime, lancement des études du porte-avion nouvelle génération... Notre marine est engagée aujourd'hui sur plusieurs théâtres d'opérations à la fois, répartis sur toutes les mers du globe. En sera-t-elle capable demain encore ? Tout l'enjeu désormais est de continuer à rester crédible sur l'ensemble du spectre, depuis le sauvetage en mer jusqu'à la dissuasion nucléaire.

Il faudra, dans les années à venir, poursuivre cette remontée en puissance afin que notre marine maintienne son rang et soit à la hauteur des enjeux mondiaux. Ou bien alors faire d'autres choix stratégiques et les assumer. Mais, rappelons-nous alors la phrase de Richelieu : « les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée ». ●



LA FRANCE AU DÉFI DE LA PUISSANCE NAVALE

Jean-Louis THIÉRIOT

- Député LR de Seine-et-Marne
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Coprésident du groupe d'études Industrie de la défense



Avec la deuxième zone économique exclusive (ZEE) du monde, une présence dans tous les océans (Atlantique, Indien et Pacifique), la France est une grande nation maritime. Cet atout démultiplie sa puissance et lui offre un poids sans proportion avec sa démographie. Il justifie, autant que son statut de vainqueur de 1945 et sa force de frappe, la place qu'elle occupe au Conseil de sécurité de l'ONU. Notre pays est une puissance mondiale. Mais puissance oblige.

L'actuelle loi de Programmation militaire (LPM) a été une loi de restauration qui a permis une remontée en puissance toute relative. La prochaine LPM qui débutera en 2025 aura des choix bien plus cruciaux à réaliser, tant s'impose le principe intemporel de la puissance navale et tant sa déclinaison est lourde de menaces. Sir Walter Raleigh au début du XVII^e siècle avait parfaitement compris que la Sea Power était un des axes du monde : « celui qui commande la mer commande le commerce ; celui qui commande le commerce commande la richesse du monde, et par conséquent, le monde lui-même ».

De l'effondrement de la thalassocratie athénienne asphyxiée en - 405 après la défaite navale d'Aigos Potamos, à celui de l'Empire wilhelmien écrasé en 1918 par le blocus allié, en passant par les échecs de Napoléon, incapable d'imposer le blocus continental ou de briser les lignes de ravitaillement britanniques vers la péninsule ibérique, c'est souvent de la mer que surgissent les prémices de la défaite, même si c'est à terre que se livrent les batailles décisives. Appliquer cette grille de lecture à notre temps éclairer les menaces d'une lumière particulièrement crue.

La mondialisation accroît les vulnérabilités car elle démultiplie les interdépendances. 90 % de notre consommation suppose des transports maritimes. Les flux de données dépendent de seulement 420 câbles sous-marins, hautement vulnérables ! Que soient interrompus les approvisionnements en provenance d'Extrême-Orient (détroit de Malacca, mer de Chine) ou du Moyen-Orient (détroit d'Ormuz), que soit fermé le canal de Suez, et c'est l'ensemble de nos sociétés qui serait menacé de collapsus, avec une faible résilience.

Le danger est d'autant plus fort que le réarmement naval est massif et que des game changers technologiques se profilent : missiles hypervéloces, armes à énergie dirigée, voire, à terme, risque accru de détection des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). La Chine vise la parité avec les États-Unis en 2049 pour l'anniversaire de la Révolution, se dote de son troisième porte-avion et produit tous les quatre ans l'équivalent en tonnage de la marine française. La croissance est mondiale (Algérie +120 %, Égypte +170 %, Inde +40 %...) et, comme dans d'autres champs de conflictualités, l'usage décomplexé de la force se développe, qu'on songe à la présence navale turque au large de Chypre et l'illumination de la frégate Courbet.

Enfin, l'espace maritime ne fait pas exception au développement des menaces hybrides, ces zones grises, multi-champs et multi-milieus qui demeurent au-dessous du seuil de l'affrontement cinétique (cyber, guerre informationnelle, etc.). Dès lors, le continuum compétition-confrontation-affrontement est particulièrement adapté et impose, pour reprendre les mots du CEMA, d'être en mesure de « gagner la guerre avant la guerre ».

Indépendamment de la dissuasion nucléaire qui demeure la clé de voûte de notre architecture sécuritaire, répondre à ces défis sera d'évidence l'un des enjeux majeurs du prochain quinquennat. Il supposera des efforts accrus, en termes de technologies, de masse, c'est-à-dire de nombre de marins et de nombre de



« La croissance [du réarmement naval] est mondiale (Algérie +120 %, Égypte +170 %, Inde +40 %...) et, comme dans d'autres champs de conflictualités, l'usage décomplexé de la force se développe »

coques pour garantir la permanence à la mer, la présence dans les espaces contestés et la capacité à faire face à un affrontement de haute intensité.

La prochaine LPM sera celle qui décidera si la France demeure une puissance de premier rang ou rejoint la cohorte grise des nations de second rang, celle qui dira si sur les mers, la France écrit encore l'Histoire ou la subit. ●

PAR LA MER, GAGNER LA GUERRE AVANT LA GUERRE

Fabien GOUTTEFARDE

- Député LaREM de l'Eure
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Vice-président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe



A l'heure où le contexte issu de la pandémie nous impose un regard différent, donner un nouvel élan à la marine nationale permettrait d'ouvrir de nouvelles perspectives stratégiques et économiques. C'est l'un des enseignements d'AUKUS, ce pacte militaire de défense entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis révélé fin 2021, et qui a notamment conduit à l'annulation du contrat géant que la France avait avec les Australiens portant sur des sous-marins.

Placés devant un choix, ces derniers se sont tournés vers le partenaire le plus susceptible de leur offrir des garanties de sécurité, en l'occurrence les États-Unis. En Grèce, le contraire est advenu : les armées ayant déployé des frégates et des Rafale, expressions du soutien français, des succès à l'export ont suivi. Il est difficile de n'y voir qu'une coïncidence alors que ces deux pays, Australie comme Grèce, sont confrontés à une problématique similaire : un compétiteur déterminé, renforçant ses capacités militaires et particulièrement navales.

Dès lors, renforcer la présence navale française dans nos zones d'intérêt est facteur de stabilisation et d'incarnation de la posture politique du président. J'ai bien conscience du coût que cela représente, il est néanmoins à mettre en regard avec les retombées économiques qui en résulteront.

« J'ai bien conscience du coût que cela représente, il est néanmoins à mettre en regard avec les retombées économiques qui en résulteront »

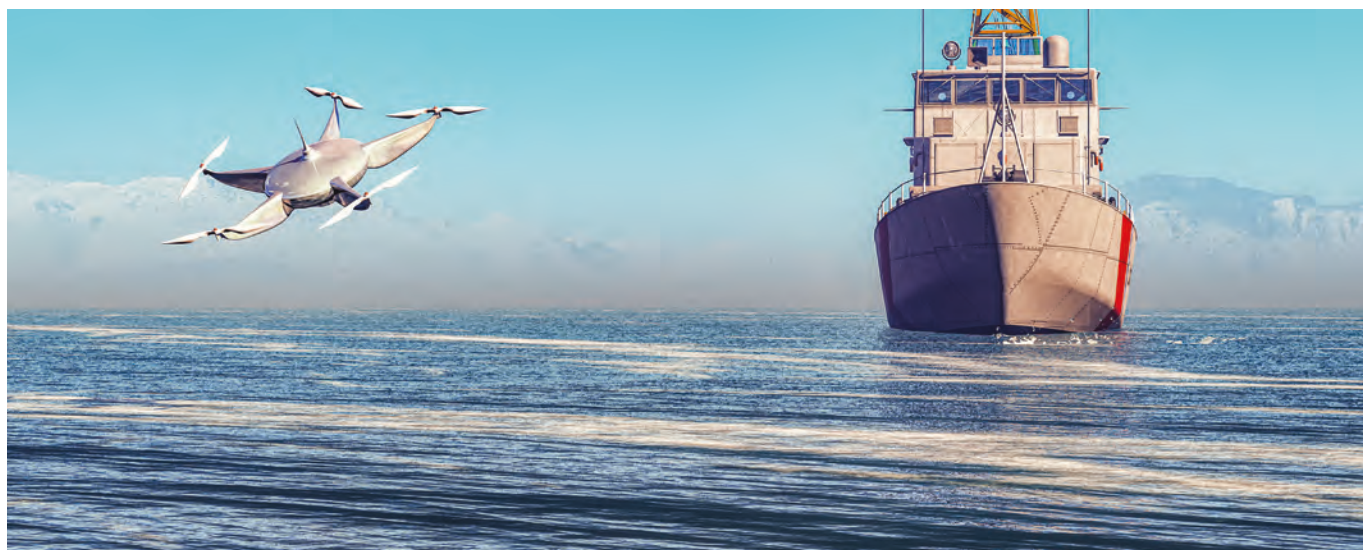
Je propose ainsi, d'une part, que le commandant de la zone maritime Océan Indien redevienne embarqué, imité par son homologue du Pacifique, d'autre part, le déploiement permanent en Indopacifique comme en Méditerranée orientale d'un groupe amphibie, nécessitant la création de toute une gamme de navires. Ces groupes amphibies pourraient, par l'intégration de frégates des pays de l'Union européenne, jouer le rôle de vecteurs d'une nouvelle visibilité européenne sur ces mers.

La coopération européenne est, justement, un marqueur du projet du président Macron, et la montée en puissance navale française donne l'occasion d'en relancer certains aspects. Je suggère que soient lancés trois programmes avec nos partenaires européens :

- Une offre globale de patrouille et de surveillance maritime, composée d'un drone, version navale de l'Eurodrone d'Airbus, un avion léger, l'Albatros, de Dassault Aviation, déjà choisi par la marine nationale pour l'action de l'État en mer, et un avion plus lourd, dérivé de l'A320 ou du Falcon 10X, destiné prioritairement à la lutte anti-sous-marine à long rayon d'action. Un tel triptyque incarnerait une forme de souveraineté européenne au-dessus des mers.
- L'accélération du projet de l'European Patrol Corvette, soutenu par le Fonds européen de défense, qui regroupe l'Italie, la France, l'Espagne, la Grèce, le Portugal, le Danemark et la Norvège.
- Après la coopération avec l'Italie pour les frégates « Horizon », la rejoindre dans son projet de construction de frégates anti-aériennes, afin de donner un nouvel élan à cette entente méditerranéenne tout en permettant à la marine française de mieux affronter les conflits de haute intensité.

Cette évolution navale serait pleinement justifiée, à l'heure où les espaces maritimes deviennent de plus en plus contestés, et

théâtres des jeux de puissances. Ne pas prendre suffisamment en compte cette évolution condamnerait à terme la France et l'Europe à un rôle de spectateur, engagé peut-être, mais spectateur néanmoins des soubresauts du monde. Plus que jamais, c'est par la mer que se gagne la guerre... avant la guerre ! ●



LES FONDS SOUS-MARINS, NOUVEAU TERRITOIRE DE CONFLICTUALITÉ

Cédric PERRIN

- Sénateur LR du Territoire de Belfort
- Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Secrétaire de la délégation sénatoriale à la prospective
- Conseiller départemental du Territoire de Belfort



La mer est depuis la Haute Antiquité un territoire ambivalent, lieu de commerce et d'échanges autant que de guerre et de rivalité. De la thalassocratie grecque à l'affirmation de l'US Navy dans la période post-Seconde Guerre mondiale, les grands déterminants stratégiques sont néanmoins demeurés les mêmes, avec la nécessité de maîtriser, autant que faire se peut, un espace fluide dans lequel la question de la permanence est l'un des principaux enjeux. Toutefois, la conflictualité maritime est en passe depuis quelques années de connaître un véritable bouleversement, avec un déplacement de plus en plus important de la dialectique de puissance vers les fonds sous-marins.

Les États-Unis ont été les premiers à investir le champ, dès la Guerre froide, de la Seabed Warfare, avec l'implantation d'un réseau de sonars passifs – SOSUS – destinés à guetter les navires soviétiques. L'acuité de disposer d'un tel maillage diminue à partir des années 1990, limitant l'intérêt porté au fond des mers. C'est finalement au travers d'un prisme économique – et maintenant dual – que les fonds sous-marins acquièrent ces dernières années, le statut de nouveau territoire de confrontation. L'explosion de la communication numérique avec le cyberspace – dont 90 % du volume de données transite par des câbles sous-marins – puis l'évolution de la production des hydrocarbures de la terre vers la mer donnent au fond des mers un aspect toujours plus stratégique. Numérique et énergie, deux des plus importants secteurs économiques, sont ainsi réunis dans ce nouvel espace, vis-à-vis duquel les États se positionnent de manière plus ouverte que jamais.

Face à cette dépendance de l'économie internationale aux fonds sous-marins, la question de leur protection se pose avec une intensité inédite, portée là aussi par des avancées technologiques importantes. Les États-Unis considèrent ainsi depuis le milieu des années 2010 les fonds sous-marins comme un territoire

majeur pour la confrontation future, comme en témoignent les investissements dans les systèmes de détection, ainsi que sur les drones sous-marins autonomes. De l'autre côté du Pacifique, la Chine est également fortement positionnée sur la maîtrise de ses espaces sous-marins, avec une vision profondément militaro-économique, au travers du concept de Grande muraille dorée qui articule là aussi systèmes de détection sur le plancher sous-marin et drones autonomes, de renseignement ou même de combat. Dans l'optique de l'affirmation de Pékin comme puissance numérique et maritime, il s'agit de l'un de ses programmes centraux dans sa projection au sein de l'espace Indopacifique, avec des projets de pose de câbles de communication jusqu'en Afrique, voire en Méditerranée et la mobilisation de nombreuses entreprises d'État.

Dans la foulée de cette dialectique stratégique sino-américaine en pleine affirmation, d'autres États, en particulier de la zone indopacifique (Inde, Japon, Corée du Sud, Australie), sont également positionnés sur des programmes de drones ou de système de détection. Les pays du QUAD notamment – et maintenant d'AUKUS – sont dans une logique d'intégration ou de coopération avec Washington pour éviter une sanctuarisation de certains espaces par la Chine, en particulier en mer de Chine.

Pour la France, c'est une question stratégique majeure. Alors



« Pour la France, c'est une question stratégique majeure »

que les investissements des principales puissances portent sur des capacités inédites afin de rendre les mers « transparentes » voire sanctuarisées – au travers de programmes de capteurs, de drones, de systèmes d'IA et de constellations de satellites LEO – la protection des territoires maritimes nationaux, ainsi que la liberté d'action des forces navales pourraient être menacées. La France se doit donc de considérer sérieusement cette question de la conflictualité du fond des mers, aussi bien dans l'Atlantique Nord, en Méditerranée ou dans l'Indopacifique où les rivalités de puissance se déploient sur le plancher océanique. ●

LA FRANCE, UN ACTEUR MARITIME MAJEUR DU XXI^{ÈME} SIÈCLE !

Jacques MARILOSSIAN

- Député LaREM des Hauts-de-Seine
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Membre des missions d'information sur les enjeux de défense en Méditerranée et en Indo-Pacifique
- Rapporteur du budget de la Marine (2018-2019-2020), Auditeur de la 55^{ème} session « Armement et Économie de la Défense » de l'IHEDN
- Membre du conseil d'administration de l'IHEDN



« L

e XXI^{ème} siècle sera maritime. (...) C'est par la mer que nous aurons à repenser notre présence, notre alimentation, nos recherches, mais aussi les équilibres de notre planète et nos océans », déclarait Emmanuel Macron,

aux Assises de l'économie de la mer, le 3 décembre 2019. 90 % du commerce mondial transite en effet par les mers et les océans. 98 % des communications passent par des câbles sous-marins. Les eaux recouvrent 70 % de la surface du globe. La zone économique exclusive (ZEE) de la France est de 11 millions de km². Donc, oui, les espaces maritimes sont bien des enjeux environnementaux, économiques et géostratégiques fondamentaux.

L'enjeu de la biodiversité est au cœur de nos préoccupations maritimes. Le réchauffement des eaux provoque la mort des récifs coralliens, la désoxygénation et l'acidification des océans, les migrations d'espèces marines, le développement des tsunamis et cyclones, et la destruction des écosystèmes. Il provoque aussi

l'élévation du niveau des mers entraînant l'érosion et la submersion des zones littorales.

D'ici 2025, 75 % de la population mondiale se concentrera sur une bande littorale de 75 km de large !

Avec le ministère de la Mer, la France développe une stratégie ambitieuse d'aires marines protégées, de préservation d'écosystèmes littoraux fragiles. Afin d'assurer la transition écoénergétique du monde maritime, nous développons le soutien à la décarbonation de la propulsion des navires et renforçons par la recherche notre connaissance des océans.

Les filières de l'économie bleue sont au cœur des initiatives du cluster de la mer et du Fontenoy de la mer. Plusieurs stratégies sont en cours d'exécution : l'amélioration de la compétitivité des ports français, l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins. Le renouvellement de la flotte marchande et de nouvelles aides aux financements feront de la France un des leaders écologiques du shipping mondial. Le soutien aux constructions navales, spécialisées dans les bâtiments complexes de surface et à forte valeur ajoutée (croisière, plaisance, patrouilleurs) et le développement des énergies marines renouvelables (éolien en mer) sont des potentiels considérables. Pour relever ces défis, le renforcement de la formation aux métiers de la mer et le soutien à l'innovation sont essentiels.

Sur les grands théâtres stratégiques, nous assistons à des réarmements navals considérables, à la multiplication des conflictualités et des espaces stratégiques contestés. Pour protéger sa ZEE et garantir sa souveraineté, pour sécuriser les routes maritimes commerciales et lutter contre la piraterie et les pêches illégales, la France doit renforcer ses moyens capacitaires pour les missions opérationnelles de surveillance, d'anticipation, de protection et d'intervention. Cet effort doit s'accompagner du développement de partenariats stratégiques dans les zones concernées.

L'Union européenne doit intégrer les enjeux maritimes dans sa Boussole stratégique. Une présence maritime coordonnée, des capacités opérationnelles renforcées passent par un effort capacitaire mutualisé. Dans les domaines environnementaux, économiques et géostratégiques, la France est bien une nation maritime à vocation mondiale. Disposant d'atouts formidables, elle sera un acteur majeur du XXI^{ème} siècle. ●



« Dans les domaines environnementaux, économiques et géostratégiques, la France est bien une nation maritime à vocation mondiale »

LA FRANCE FACE À SON DESTIN MARITIME

Sophie PANONACLE

- ▶ Députée LaREM de la Gironde
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Vice-présidente du groupe d'études Littoral
- ▶ Secrétaire du groupe d'études Économie maritime
- ▶ Présidente du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux



La France est une enfant trop gâtée par sa mer et ses littoraux. Avec une Zone économique exclusive (ZEE) immense grâce aux Outre-mer, des milliers de kilomètres de côtes, notre pays dispose d'atouts naturels et géostratégiques majeurs. Nul pourrait nous reprocher de prendre la place de première puissance maritime mondiale. Et pourtant, sommes-nous en capacité de relever ce défi ? Avons-nous les moyens de nos ambitions ?

Dès le début de mon mandat, en évaluant la loi sur l'économie bleue, j'ai pris conscience de la distance qui séparait la volonté de compétitivité des acteurs du maritime, de l'effectivité du soutien des politiques publiques aux filières. Pas moins de 36 propositions concluaient mon rapport. J'ai pu, au fil de l'eau, faire bouger les lignes. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Aussi, suis-je convaincue que la prochaine législature devra offrir un tome II à la loi pour l'économie bleue.

Dans un esprit d'équipage, j'ai créé la Team Maritime à l'Assemblée nationale. Ce groupe de travail, a porté des projets allant dans le sens d'une valorisation de l'innovation, de la compétitivité et de la souveraineté de notre modèle maritime. A titre d'exemple, les projets de loi de Finances successifs nous ont permis d'insérer des dispositifs fiscaux favorables à la décarbonation du transport maritime. La loi Climat & Résilience a également été un véhicule législatif pertinent pour aider les communes littorales à s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique. Il nous reste à trouver les financements.

Pour l'avoir constaté lors du premier confinement dû à la pandémie, les gens de mer, toutes filières confondues, ont beaucoup appris de cet événement inédit. Le rapport « Happy Blue Days » que j'ai remis au président de la République, au Premier ministre et à la ministre de la Mer, est le marqueur d'un changement dans l'appréhension de la croissance bleue. Ce document fait date

dans la communauté maritime de l'après-Covid. Il a inspiré les mesures du Fontenoy du maritime. De même, les conclusions du colloque sur l'emploi maritime, que j'ai organisé le 8 octobre 2020, permettront d'enrichir les propositions sociales de la France dans le cadre de sa présidence de l'Union européenne.

La période que nous traversons plébiscite l'alliance de l'économie et de l'écologie au service du développement durable et de la protection de la biodiversité océanique. Il y a peu, j'ai eu l'occasion de soutenir la résolution pour la conservation et l'utilisation durable de l'océan. En haute mer, au-delà des eaux territoriales, l'absence de contrainte est la règle et la coopération l'exception. Il revient à la France de consacrer l'Océan bien commun de l'humanité.

Mes actions en tant que « députée de la mer » m'ont valu l'élection à la présidence du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux. La mission, qui m'a été confiée aux côtés des 52 membres du CNML est de redynamiser cette instance de dialogue et de réflexion stratégique pour les politiques relatives à la mer et aux littoraux. Nous nous y employons.

L'envie de mer ne se décrète pas, pas plus que la culture maritime. C'est pourquoi j'ai souhaité sensibiliser le grand public aux enjeux de la mer et des littoraux. Chaque année depuis 2018,



« La période que nous traversons plébiscite l'alliance de l'économie et de l'écologie au service du développement durable et de la protection de la biodiversité océanique »

j'invite pendant 4 jours, début juillet, les Françaises et les Français de l'Hexagone et des Outre-mer à participer à des événements pédagogiques, culturels et sportifs dans le cadre de la fête de la Mer et des Littoraux.

Nous sommes portés par des vents favorables. Aussi, si nous voulons vraiment donner un destin maritime à la France, il faut tenir le cap initié depuis 2017. ●

LE TROMBOSCOPE



LES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS DE L'ÉTAT EN QUESTION

Début 2021, Le Canard enchaîné et le site Internet Politico révélèrent que le Gouvernement avait fait appel à l'Américain McKinsey, ainsi qu'à plusieurs autres cabinets de conseil (Accenture, Citwell et JLL) pour la gestion de la vaccination contre le Covid-19 en France. Des prestations dont le coût s'élèverait notamment à deux millions d'euros par mois pour McKinsey, et 1,2 million d'euros pour Accenture, selon Le Point et Mediapart.

Face aux critiques, le ministre de la Santé, auditionné au Parlement à l'époque, avait défendu l'idée qu'il était « tout à fait cohérent » de s'appuyer sur des prestataires externes et « toutes les compétences » possibles. Fallait-il partir « de zéro, alors qu'on a des acteurs français comme Doctolib ? », avait notamment fait valoir Olivier Véran.

Le recours à l'externalisation, c'est-à-dire à un ou plusieurs acteurs privés pour la réalisation de tout ou une partie des tâches dévolues aux administrations et services publics, n'est pas nouveau, ni ne concerne le seul secteur médical. Les problèmes de distribution de la propagande électorale pour les élections départementales et régionales, confiée à un nouveau prestataire, n'ont d'ailleurs pas manqué de créer aussi la polémique, l'été dernier.

Si le phénomène est bien connu, il manque toutefois des données chiffrées sur son étendue. Selon « *Nos services publics* », un collectif de fonctionnaires, si « la médiatique intervention des cabinets de conseil sur la politique vaccinale ne représente (...) que... 0,01 % du total », le recours « désormais massif » à l'externalisation est bien plus important, de l'ordre selon lui « de 160 milliards d'euros, soit l'équivalent de la moitié du budget de l'État », ce qui « soulève des questionnements qui mettent en jeu la capacité de la puissance publique à agir au quotidien ou à prendre ses décisions de manière souveraine. »

Deux camps s'affrontent ainsi : certains considèrent que cet apport extérieur permet de recentrer les agents sur le cœur de leurs missions, d'autres n'y voient qu'un appauvrissement des services publics. La mission d'information sur l'« *outsourcing* », autrement dit l'externalisation, en cours à l'Assemblée nationale, et dont le rapport est attendu début 2022, devrait donner du nouveau grain à moudre au débat.

Stéphanie Fontaine

EXTERNALISATION : UN OUTIL À MIEUX MAÎTRISER

Véronique LOUWAGIE

- Députée LR de l'Orne
- Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- Vice-présidente de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
- Coprésidente du groupe d'études Startup, PME et ETI
- Conseillère départementale de l'Orne



Au début de l'année 2021, la presse a rendu compte de commandes passées par le ministère des Solidarités et de la Santé en faveur de plusieurs cabinets de conseil pour l'accompagner dans la gestion de la crise sanitaire. Cette situation résume assez bien les enjeux qui touchent l'ensemble des externalisations.

Le sujet "outsourcing" est parfois abordé de façon manichéenne avec ses contempteurs et ses thuriféraires. Il est peut-être bon de souligner que je ne suis pas hostile par principe au recours à l'externalisation. D'autres Gouvernements l'ont pratiquée et je comprends que ce Gouvernement ait pu en éprouver le besoin si, dans l'urgence, il s'est aperçu que son organisation n'était pas optimale. C'est en tout cas un phénomène à analyser.

Les motivations conduisant à recourir à l'externalisation sont diverses : recherche de souplesse, nécessité de disposer de compétences spécialisées indisponibles en interne, stabilisation des effectifs de la fonction publique. Le mouvement d'externalisation des fonctions assurées auparavant par les administrations elles-mêmes ou correspondant à des besoins nouveaux s'est accru

depuis plusieurs années pour faire face aux nouveaux défis de l'action publique.

Membre de la commission des Finances à l'Assemblée nationale, rapporteure spéciale de la mission Santé au projet de loi de Finances (PLF), j'ai considéré que le sujet du recours à l'externalisation par le Gouvernement, durant la gestion de la crise sanitaire, méritait d'être décortiqué pour mieux comprendre les ressorts de l'action publique et en tirer les moyens de l'améliorer. L'une des missions fondamentales du Parlement étant par ailleurs de contrôler l'activité du Gouvernement, j'étais donc pleinement dans mon rôle, et ce, d'autant plus lorsque l'on connaît le sort de la mission d'information sur « l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de coronavirus ».

Au terme de mes travaux, la fréquence de ce recours à l'externalisation m'interpelle davantage. Ce recours équivaudrait à 160 milliards d'euros, soit l'équivalent de la moitié du budget de l'État, ce qui ne manque pas de soulever des questionnements sur la capacité de la puissance publique à agir au quotidien. J'en ai déduit une potentielle perte de souveraineté et de savoir-faire de la part de notre administration. N'oublions pas que l'État dispose de services pléthoriques a priori compétents pour mener à bien certaines de ces missions organisationnelles. Le recours à des intervenants extérieurs ne peut s'entendre que si l'orientation retenue permet d'apporter une valeur ajoutée et si le service concerné met en place les moyens de contrôle et d'évaluation de l'externalisation.

En définitive, la situation est très hétérogène, selon le niveau de maturité des différentes administrations et en fonction des différents types d'externalisation, mais des marges de progrès significatives existent encore dans l'utilisation du code de la commande publique, la mutualisation des achats, le pilotage, le contrôle et l'évaluation des prestations. Un constat ayant été fait, il s'agit désormais de proposer une articulation plus pragmatique entre recours à l'administration et recours au privé. Ce sera un des points de la mission d'information sur l'externalisation rebaptisée "outsourcing" que je préside, et dont les travaux et recommandations seront prochainement publiés à l'Assemblée nationale. ●

« Ce recours [aux prestataires extérieurs] équivaudrait à 160 milliards d'euros, soit l'équivalent de la moitié du budget de l'État, ce qui ne manque pas de soulever des questionnements sur la capacité de la puissance publique à agir au quotidien »



L'EXTERNALISATION N'EST NI BONNE, NI MAUVAISE PAR PRINCIPE !

Cendra MOTIN

- Députée LaREM de l'Isère
- Vice-présidente de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- Membre du Comité national d'orientation de la société anonyme Bpifrance



Le recours aux cabinets de conseil pour mettre en œuvre la stratégie vaccinale contre le Covid-19 a placé au cœur du débat la question de l'externalisation de certaines missions de l'État. La puissance publique fait appel depuis très longtemps à des prestataires. Dans les années 1990 et 2000, la tendance s'est accélérée, avec l'objectif de rendre l'État plus agile, de lui permettre de recentrer son action et de se concentrer sur ses missions stratégiques. Les trois grands domaines d'externalisation sont les fonctions supports, la construction et l'exploitation d'infrastructures publiques, puis les prestations intellectuelles nécessitant un haut niveau d'expertise.

C'est ainsi qu'ont été institutionnalisés les centres de gestion qui assurent des missions de conseil et d'assistance en matière de gestion du personnel auprès des collectivités territoriales. L'externalisation permet de bénéficier d'une expertise pointue, de répondre à un surcroît d'activité ou à des difficultés de recrutement, tout en économisant les deniers publics.

La principale mission des cabinets de conseil est l'accompagnement du changement, qu'il soit pour les agents ou les usagers. C'est d'ailleurs en 2007 avec la révision générale des politiques publiques (RGPP), première réforme de l'État d'une longue série, que le recours au consulting s'est développé. Ces prestations de conseil ne représentaient pour autant, en 2019, que 2 % de l'ensemble des marchés publics de services, ce qui est loin d'être « abusif ».

Rapporté aux dépenses de personnel de l'administration, le niveau de prestations de conseil au secteur public en France est même l'un des plus faibles de l'Union européenne (0,27 % contre 1,25 % en Allemagne).

Les reproches adressés aux cabinets de conseil sont bien connus : connivence entre acteurs publics et privés, livrables stéréotypés et peu adaptés aux spécificités des services publics, cabinets servant de caution à des directions déresponsabilisées. Pourtant, sans remettre en cause le dévouement et la qualité des agents publics, les cabinets de conseil permettent d'apporter un soutien précieux quand un changement de méthode est nécessaire ou quand le temps presse et que toutes les ressources internes sont déjà mobilisées, comme ce fut le cas pendant la crise sanitaire.

« En réalité, l'enjeu n'est pas d'encourager ou de décourager le recours aux cabinets de conseil, mais de s'assurer de la réussite de ce choix quand il est fait »

Piloter, évaluer, capitaliser et encadrer doivent être les maîtres-mots pour des prestations de conseil réussies au service de l'intérêt général. J'entends par-là :

- Piloter davantage les projets pour garantir la bonne adéquation de la prestation au besoin.
- Évaluer mieux les résultats en systématisant le suivi d'indicateurs de performance qualitative et quantitative.
- Capitaliser les bonnes pratiques et les solutions proposées, testées et validées pour gagner en efficacité.
- Encadrer au mieux le recours à ces prestataires en développant une stratégie et une supervision interministérielle de ces missions.

En réalité, l'enjeu n'est pas d'encourager ou de décourager le recours aux cabinets de conseil, mais de s'assurer de la réussite de ce choix quand il est fait. ●



SYMPTÔME D'IMPUISSANCE PUBLIQUE, LE RECOURS À L'EXTERNALISATION DOIT ÊTRE MAÎTRISÉ

Christine PIRES-BEAUNE

- Députée socialiste du Puy-de-Dôme
- Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- Vice-présidente de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
- Co-rapporteuse de la mission d'information sur les dotations de soutien à l'investissement du bloc communal



L'augmentation graduelle de l'étendue du recours à des prestataires extérieurs par l'État et par les collectivités est un fait désormais suffisamment établi quoiqu'imparfaitement mesuré. Que dit cette situation de l'état actuel de l'action publique ? Elle dit, d'abord, l'inhibition de certains politiques, gagnés par l'illusion d'une plus grande efficacité du secteur privé. Cette idée ne résiste guère à l'épreuve des faits. Hier, la gestion de services publics industriels nationaux montrait qu'une maîtrise publique efficace est possible. Eau, assainissement, transports : aujourd'hui, les contraintes ou les coûts de certains services délégués prouvent que la gestion privée n'est pas forcément préférable.

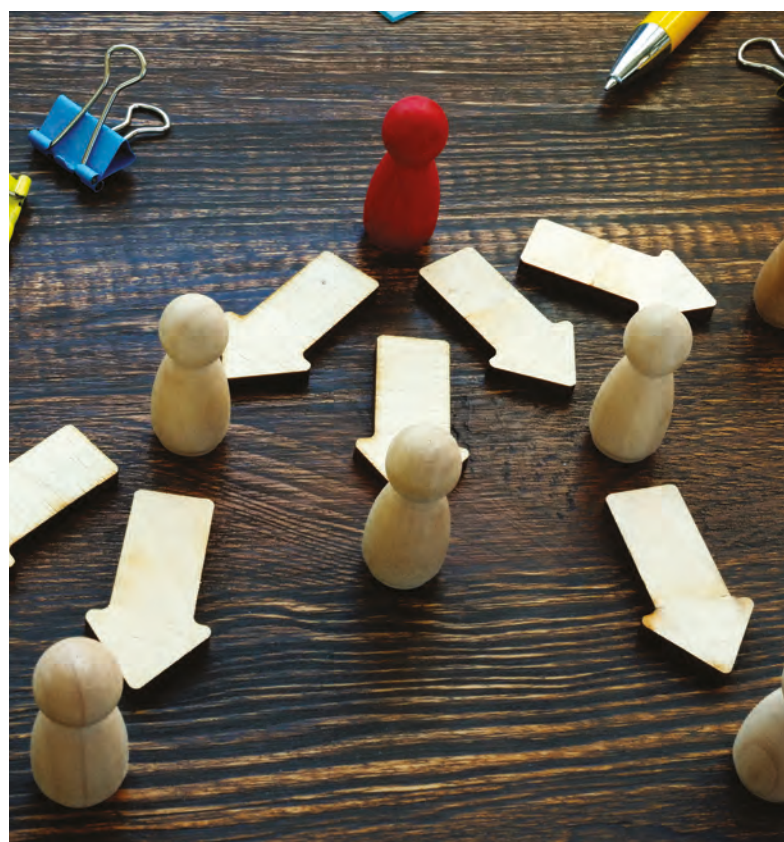
« Hier, la gestion de services publics industriels nationaux montrait qu'une maîtrise publique efficace est possible »

Elle dit, ensuite, les excès d'une culture gestionnaire à courte vue, qui voudrait qu'un service coûteux imputé sur le budget de fonctionnement vaille mieux que le recrutement d'un agent public, qui engage à un effort de formation et à un accompagnement au long cours. Elle dit, enfin, les risques d'une incompétence d'administrations qui, faute de moyens d'action autonomes, doivent recourir plus souvent qu'à l'ordinaire à des prestataires pour assurer certaines missions à haute valeur ajoutée comme la transformation numérique ou la maîtrise d'œuvre de grands projets. On réalise aussi qu'en renonçant à exercer en direct des services, on s'est involontairement privé du pouvoir d'en contrôler réellement l'exécution.

Ce tableau en mode mineur est celui d'une certaine impuissance publique, lentement acquise au terme d'une suite de renoncements, de retards, d'incapacités à former des compétences nouvelles. La vraie question qui nous est adressée comme responsables politiques

est bien entendu celle-ci : que faire ? Il nous faut avant tout savoir pour se donner les moyens de décider. Or, les données actualisées et consolidées manquent cruellement. La mission d'information sur l'outsourcing en cours à l'Assemblée nationale est une première étape. Une analyse, secteur par secteur, sur le modèle des revues de politiques publiques, pourrait aboutir à une remise en question des plus importantes délégations de service public et externalisations. Cela a été récemment fait par une commission d'enquête sénatoriale sur les autoroutes.

Plus généralement, notre priorité doit être de définir à nouveaux frais les services essentiels que les pouvoirs publics doivent exercer



de manière autonome. La reprise de contrôle sur les activités qui auront été identifiées passera ensuite par une planification précise et par la réintégration de compétences spécifiques. Le maintien de ces compétences devra être assuré au moyen d'incitations, salariales notamment, et de contraintes, par des engagements à servir rallongés.

Politiquement, les discours de passivité doivent être combattus sans répit, mais sans céder à la facilité de laisser penser que l'État peut tout faire facilement ou qu'il a vocation à tout faire. La restauration d'une puissance d'agir publique dans les secteurs où elle s'est trop affaiblie passera nécessairement par une victoire sur les consciences, puis dans les urnes. Elle constitue la condition pour réussir la transition écologique et assurer la cohésion sociale, qui rendent nécessaire une intervention coordonnée et déterminée. Elle est, en résumé, un élément central de la souveraineté politique du peuple, inscrite au fronton de nos institutions. ●

DYSFONCTIONNEMENTS DANS LA DISTRIBUTION DES PROPAGANDES ÉLECTORALES : DES TORTS PLURIELS

Raphaël SCHELLENBERGER

- Député LR du Haut-Rhin
- Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République
- Coprésident du groupe d'études Statut des travailleurs mobiles en Europe
- Conseiller d'Alsace



Un fiasco total et sans précédent ayant engendré un préjudice démocratique lourd... C'est ainsi que l'on pourrait qualifier la situation vécue lors des dernières élections régionales et départementales de juin 2021. La mission d'information relative aux dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale pour ces élections qui se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021 a rendu son rapport il y a quelques semaines. Ayant été l'un des rapporteurs de cette mission, j'ai conduit les auditions et émis des recommandations pour que l'État s'assure qu'une pareille situation ne se reproduise pas.

situation sont pluriels. Bien sûr, il faut soulever les erreurs commises par certaines sociétés privées en charge des opérations de mise sous pli et de distribution. La première surprise, à l'occasion de nos travaux, aura été de constater qu'il n'existe pas une façon unique pour l'État d'assumer la distribution de la propagande électorale dans ses multiples opérations d'assemblage, de mise sous pli, de routage et enfin de distribution. Entre l'internalisation quasi complète et l'externalisation totale du processus, toutes les nuances existent.

Ce qui est plus surprenant encore, c'est que la commande publique de chaque étape du processus n'est jamais construite à la même échelle de territoire. Ainsi pour certaines missions, c'est le ministère qui porte les marchés publics, pour d'autres ce sont les préfetures de département. Ces échelles de marché sont, par ailleurs, construites sans lien avec le découpage électoral. Au-delà du phénomène d'embouteillage qui a conduit à une catastrophe démocratique liée à la concomitance de deux élections générales,

« Au-delà du phénomène d'embouteillage (...), au recours à un nouveau prestataire (...) et à l'accélération de l'externalisation de la mise sous pli et du routage, notre mission d'information a surtout permis de révéler que l'organisation de l'État n'était absolument pas pensée dans l'objectif de réussir cette opération industrielle »

au recours à un nouveau prestataire de distribution par l'État et à l'accélération de l'externalisation de la mise sous pli et du routage, notre mission d'information a surtout permis de révéler que l'organisation de l'État n'était absolument pas pensée dans l'objectif de réussir cette opération industrielle : distribuer en quelques jours 45 millions de plis dont le contenu n'est connu que quelques jours, voire quelques heures, avant la mise sous pli.

Ainsi, c'est une culture organisationnelle et industrielle qui a manqué à tous les niveaux de l'État. La réponse immédiate du ministre de l'Intérieur, chargé des élections, accablant plusieurs entreprises chargées de différentes étapes du process de distribution n'était pas de nature à répondre à l'ampleur du problème que nous avons découvert. Notre alerte à son endroit lors de la présentation de notre rapport parlementaire a permis de corriger le tir, et de poursuivre la collaboration avec des prestataires qui ont correctement effectué leur travail, tout en insistant sur la nécessité d'un pilotage plus fin de la part du donneur d'ordre, et surtout l'urgence d'avoir une vision globale du processus du côté de l'État. Ainsi, l'Assemblée nationale a joué son rôle, garante de la démocratie et de ses outils. ●



En effet, durant les élections régionales et départementales de l'année dernière, plusieurs millions d'électeurs n'ont pas reçu à leur domicile les documents de propagande électorale avant le premier et le second tour. Les causes et les responsables de cette

MISSIONS NOUVEAUX EFFETS



Sommaire

- 36 Gouvernement
- 41 Parlement
- 43 Autorités administratives indépendantes
- 44 Union européenne, Collectivités d'Outre-mer, Conseils départementaux
- 45 Communes, Préfectures
- 50 Chambres de commerce et d'industrie
- 51 Autres mouvements

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
 - Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – Fax : 03 27 61 22 52 – trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- ☐ **Le lot 2022/2023** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * - parution à l'automne 2022 après les élections présidentielles et législatives.

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

No

Validité

Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

REV22

28-29-30 JUIN

2022

MARSEILLE

NOUVELLES DATES

LE SALON
EUROMÉDITERRANÉEN
DE LA CROISSANCE
BLEUE

NINODESIGN - Photo : Gilles Martin-Raget

organisé par

le marin

ouest
france

GICAN

SOGENA

avec le soutien du

Cluster
Maritime Français